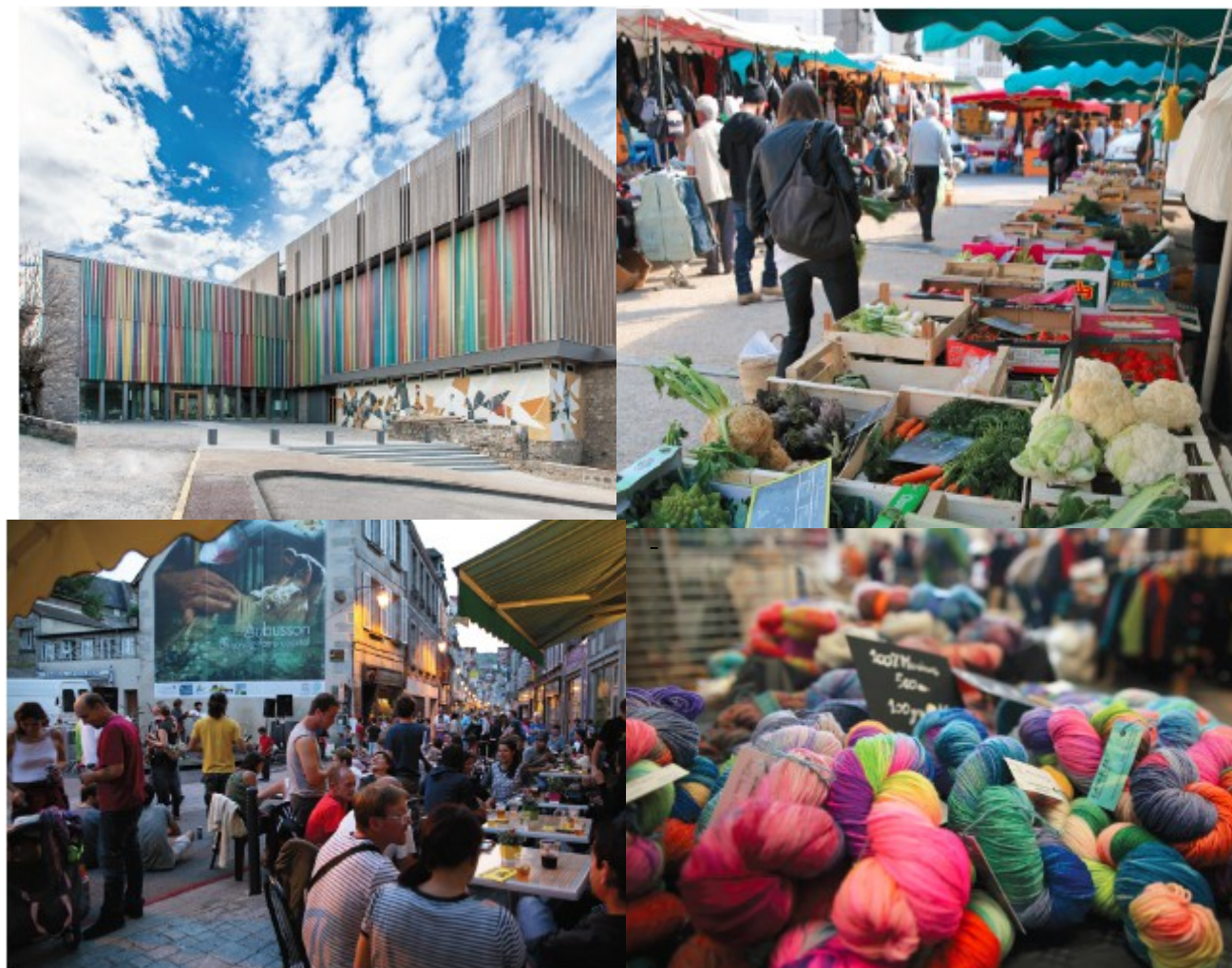


Communauté de commune Creuse Grand Sud
PROTOCOLE
CONTRAT DE RURALITE / Avril 2017



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

34 rue Jules Sandeau - BP 40 - 23200 AUBUSSON

Standard : 05 55 67 79 98 –

Courriel : contact@creuse-grand-sud.fr – www.creuse-grand-sud.fr

Protocole

Contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de communes Creuse Grand Sud

Établi entre

L'Etat, représenté par le préfet de la Creuse

et

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud, représentée par son président Jean-Luc LEGER

ci-après dénommés le porteur du contrat ;

et

Les communes de

Alleyrat	La Nouaille	Saint-Quentin-la-
Aubusson	Saint-Alpinien	Chabanne
Blessac	Saint-Amand	Saint-Yrieix-la-Montagne
Croze	Saint-Maixant	Sainte-Feyre-la-
Faux-la-Montagne	Saint-Avit-de-Tardes	Montagne
Felletin	Saint-Frion	Saint-Sulpice-les-Champs
Gentioux-Pigerolles	Saint-Marc-à-Frongier	Vallière
Gioux	Saint-Marc-à-Loubaud	La Villedieu
Moutier-Rozeille	Saint-Pardoux-le-Neuf	La Villetelle
Néoux		

, représentées par M Jean-Luc LEGER, Président de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud

La Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Creuse, l'agence de bassin Loire Bretagne, la CAF, la MSA, le PNR de Millevaches en Limousin,, le Pays Sud Creusois, l'ADEME, Creusalis, l'ARS, représentés par ses présidents ou directeurs.

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

À partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements



pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale.

Pour le territoire de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, le Contrat de Ruralité a été conçu comme un outil d'aménagement au service du futur projet de territoire, conformément aux stratégies mises en œuvre localement par les acteurs, à partir de projets concrets et significatifs, dans le respect des axes proposés par le Comité Interministériel aux Ruralités (les 6 axes du Contrat). Ce projet a également été élaboré de manière à intégrer l'ensemble des autres dispositifs de développement local existants (tant au plan de l'État qu'au plan territorial : DETR, DSIL, CEE,...)

La Communauté de communes Creuse Grand Sud, issue de la fusion d'Aubusson-Felletin et du Plateau de Gentioux en janvier 2014, est un jeune EPCI. Issu de deux territoires l'un pouvant être qualifié « d'hyper rural » et l'autre organisé autour de deux villes de centralité, deux entités au développement local différent mais complémentaire, Creuse Grand Sud met en valeur les atouts de ces 26 communes pour construire l'avenir de son territoire.

Creuse Grand Sud présente ainsi des défis locaux qu'il convient de relever par un projet de territoire mené à l'échelle intercommunale, structurant, prospectif et partagé, répondant aux besoins d'aujourd'hui de la population et anticipant ceux à venir pour vivre ensemble, se loger, se déplacer, se soigner, travailler, se nourrir, grandir et s'épanouir. Ce projet de territoire est en cours d'élaboration, mais sera dans la continuité de la stratégie engagée depuis deux ans, issue de la fusion des compétences des territoires réunis mais adaptée au nouveau périmètre, qu'il est nécessaire de soutenir, de développer et d'améliorer.

Face aux défis des territoires ruraux d'aujourd'hui, la communauté de communes Creuse Grand Sud à travers de nombreuses initiatives, a engagé et entretenu une dynamique de projet en faveur du maintien et du développement économique, de la valeur paysagère, environnementale et du tourisme, du patrimoine, de la culture ou encore du social, pour renforcer et développer son identité. En ce sens, les axes définis dans le Contrat de Cohésion Territoriale, axes déclinés en objectifs stratégiques puis en objectifs opérationnels ont permis d'élaborer de nombreux projets.

La Communauté de communes Creuse Grand Sud se positionne sur le dispositif « Contrat de Ruralité » et propose de décliner sur des projets publics imminents (2017 puis 2018-2020), ses politiques locales de développement.

Dans le cadre de cette intercommunalité il s'agit de mener un programme global sur le territoire de l'EPCI. Le dispositif du Contrat de Ruralité va permettre de développer des projets d'aménagement des espaces publics et de services, mettant en avant une image dynamique et attractive sur l'ensemble du territoire.

La Communauté de communes a ciblé, pour 2017, les opérations d'attractivité, de revitalisation des centres bourgs, en matière de préservation environnementale et de maîtrise de l'énergie et de cohésion sociale.

SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES POUR 2017

**Contrat de ruralité /
Axes nationaux**

1 Accès aux services et aux soins

**2 – Développement de l'attractivité
(économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme...)**

**3 – Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des
centralités et soutien aux commerces de proximité**

4 – Mobilités

5 – Transition écologiques

6 – Cohésion sociale

**Contrat de ruralité /
Stratégie de Creuse Grand Sud**

**1. MAINTENIR LA POPULATION ET REDONNER UNE
DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE**

- a. Travailler sur l'offre de logements, de services, d'équipements
- b. Travailler sur l'emploi et la création d'activités
- c. Communiquer / attirer / se distinguer

2. STRUCTURER ET AMENAGER LE TERRITOIRE

- a. Se doter d'outils de planification et de gestion foncière
- b. Maintenir et renforcer les quatre pôles de centralité
- c. Développer des services, maintenir les services existants
- d. Organiser la mobilité des personnes et des services
- e. Gérer et entretenir le patrimoine naturel et en particulier la ressource en eau.

**3. GARANTIR LA MIXITE SOCIALE ET GENERATIONNELLE /
CONFORTER LE « VIVRE ENSEMBLE »**

- a. Veiller à la pluralité du parc locatif, travailler à l'habitat intergénérationnel
- b. Soutenir les initiatives créant du lien social / intergénérationnel
- c. Créer des espaces favorisant les rencontres

**4. SE SAISIR DES OPPORTUNITES TOURISTIQUES POUR
ATTIRER DE NOUVELLES POPULATIONS ET PARTICIPER
AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL.**

- a. Développer et structurer une véritable stratégie touristique locale

N°23 -Aménager le centre-bourg de Felletin : réaménagement de la place Courtaud

N°28- Créer un éco-hameau à la Villedieu sur le village de la Ribière

N°50 - Mettre aux normes et rendre accessible le bar de Gentioux Pigerolles

N°52- Renforcer les lieux de centralité du bourg de la Nouaille : aménagement de la place de la mairie – construction d'une halle communale

N°71 - Moderniser l'éclairage public à Saint Marc à Frongier

N°72 - Moderniser l'éclairage public à Saint Marc à Loubaud

N°74 - Moderniser l'éclairage public à Gioux

N°75 - Moderniser l'éclairage public à La Villedieu

N°80 - Rénover l'ancienne poste de Faux-la-Montagne pour accueillir la maison des jeux et des jeunes

N°83 - Restructurer la salle polyvalente de Gentioux-Pigerolles pour notamment le réaménagement de la cantine scolaire

N°84 - Redynamiser le centre bourg de Gioux : restructuration de la salle polyvalente : cantine, salle d'activités et son hébergement

N°88 - Réaliser l'extension de la salle polyvalente à vocation socio-culturelle de Moutier-Rozeille

1 Table des matières

A - Présentation générale du territoire.....	7
1. Le territoire du contrat.....	7
2. les enjeux du territoire.....	8
2.1 - Vivre sur Creuse Grand Sud : une population fragile à maintenir et renforcer.....	8
2.1.1 - Un déclin démographique de la population amorcé depuis 1975.....	8
2.1.2 - Des facteurs démographiques péjoratifs.....	9
2.2 - Avoir accès aux services sur le territoire : des centralités à conforter.....	10
2.2.1 - Aubusson reconnue comme la commune structurante du territoire.....	10
2.2.2 - Epaulée avec trois autres pôles de centralité.....	11
2.2.3 - Moteur d'un territoire intercommunal dynamique.....	11
2.3 - Habiter, travailler, se soigner et se déplacer sur Creuse Grand Sud : des expérimentations à soutenir.....	12
2.3.1 - Une problématique du logement à travailler.....	12
2.3.2 - La mobilité peut apporter des réponses en termes de lien social, santé, dynamique économique.....	14
2.3.3 - Urbanisme et paysage : des communes sensibilisées aux projets structurés	16
2.4 - Visiter, sortir et s'installer à Creuse Grand Sud : l'économie et le tourisme, des atouts pour valoriser le cadre d'accueil.....	17
2.4.1 - Un développement économique à encourager notamment dans la valorisation des richesses et ressources locales.....	17
2.4.2 - Équipements structurants et richesse du patrimoine naturel : supports d'une stratégie touristique locale.....	19
2.4.3 - Une identité du territoire à conforter pour mieux attirer.....	21
3. État des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité.....	22
3.1 - Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental).....	22
3.2 -Présentation de la stratégie de l'État sur le territoire et déclinaison du schéma régional de développement économique , d'innovation et d'internationalisation se la région Nouvelle Aquitaine.....	25
3.2.1 – Stratégie de l'État.....	25
3.2.2 – La Stratégie de la région Nouvelle Aquitaine.....	25
3.2.2.1 - Le contrat de plan État Région Limousin 2015 – 2020.....	26
3.3 – État des dispositifs concernant le territoire de la communauté de communes Creuse Grand Sud.....	26
C- Objectifs et plan d'actions opérationnel.....	27
C- Modalités de pilotage et partenaires du contrat.....	41
1. - La gouvernance	41



1.2. - Le suivi technique du contrat de ruralité.....	42
D - Le suivi et l'évaluation.....	44
E- La durée du contrat.....	44
F- Modalité du contrat.....	45

A - Présentation générale du territoire

1. Le territoire du contrat

La Communauté de communes Creuse Grand Sud, issue de la fusion d'Aubusson-Felletin et du Plateau de Gentioux en janvier 2014, est un territoire étendu (613 km², 45 km d'Est en Ouest, 28 km du Nord au Sud), peu dense (20 habitants par km², variant de 5 à 193) et fragile, mais dont la ruralité, voire l'hyper-ruralité, lui confère un véritable potentiel pour renforcer son attractivité. Issu de deux EPCI au développement local différent mais complémentaire (en termes de densité de population, de gouvernance, de modèle économique et de dynamique démographique), ce jeune EPCI met en valeur les atouts de ces 26 communes pour construire l'avenir de son territoire.

L'intercommunalité est intégrée pour partie dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, intégralement sur celui du Pays Sud Creusoise.

Creuse Grand Sud présente ainsi des défis locaux qu'il convient de relever par un projet de territoire mené à l'échelle intercommunale, structurant, prospectif et partagé, répondant aux besoins d'aujourd'hui de la population et anticipant ceux à venir pour vivre ensemble, se loger, se déplacer, se soigner, travailler, se nourrir, grandir et s'épanouir.

Ce projet de territoire est en cours d'élaboration, mais sera dans la continuité de la stratégie engagée depuis deux ans, issue de la fusion des compétences des territoires réunis mais adaptée au nouveau périmètre, qu'il est nécessaire de soutenir, de développer et d'améliorer.

En attendant le démarrage de cette opération structurante dont la première étape consiste à étayer le diagnostic de territoire stratégique partagé (avec les acteurs locaux dont la population, via notamment la mise en place d'un conseil de développement), l'EPCI a d'ores et déjà engagé des études spécifiques permettant d'aller sur les projets de territoire pour répondre aux besoins.

Pour exemple, la Communauté de communes a conduit un diagnostic foncier agricole en 2015, permettant l'écriture d'un plan d'actions sur 3 ans dans le but de maintenir l'activité agricole. Elle a aussi en partenariat avec la CAF, mandaté un diagnostic social dans le cadre de l'étude d'harmonisation de la politique Enfance Jeunesse sur le territoire. Le rendu est prévu dans le mois à venir.

Cependant une première analyse globale du territoire fait ressortir des enjeux et des besoins globaux.

2. les enjeux du territoire

2.1 - Vivre sur Creuse Grand Sud : une population fragile à maintenir et renforcer

En termes de **démographie et de caractéristiques de la population**, le territoire intercommunal, ainsi que ces deux principales communes, présentent des particularités préoccupantes, tant au niveau d'une baisse générale du nombre d'habitants que de leurs niveaux de revenu et de diplôme.

2.1.1 - Un déclin démographique de la population amorcé depuis 1975

Le territoire Creuse Grand Sud compte **12 449** habitants en 2013, dont 43% sont concentrés sur Aubusson (3679 hab.) ou sur Felletin (1718 hab.). Depuis 40 ans, la population ne cesse de baisser (-22,6% entre 1975 et 2013). Entre 2008 et 2013, la perte est de 0,8% par an en moyenne. Cette baisse est à mettre en parallèle d'un solde naturel déficitaire (-0,8% entre 2008 et 2013) que le solde migratoire nul ne compense pas.

Cependant cette tendance globale ne se généralise pas à l'échelle communale.

Aubusson, commune de **3 679 habitants** en 2013, 2^{ème} commune de Creuse jusqu'en 1982, se situe maintenant à la 3^{ème} place, derrière Guéret (13 143 hab.) et La Souterraine (5 366 hab.). Depuis 1975, le solde naturel et le solde migratoire sont négatifs (les décès représentent en 2013 près du quadruple des naissances). La fermeture de l'usine Philips en 1989, (500 salariés en 1976, 1^{ère} entreprise de Creuse), a conduit à la suppression de 299 emplois directs et peut en partie expliquer la hausse des émigrations sur la période.

Pour Felletin, commune de **1 718** habitants en 2013, 7^{ème} commune de Creuse, le déclin démographique s'installe depuis 1975, mais à la différence d'Aubusson, le solde migratoire est positif (de l'ordre de 25 nouveaux habitants par an depuis 1999).

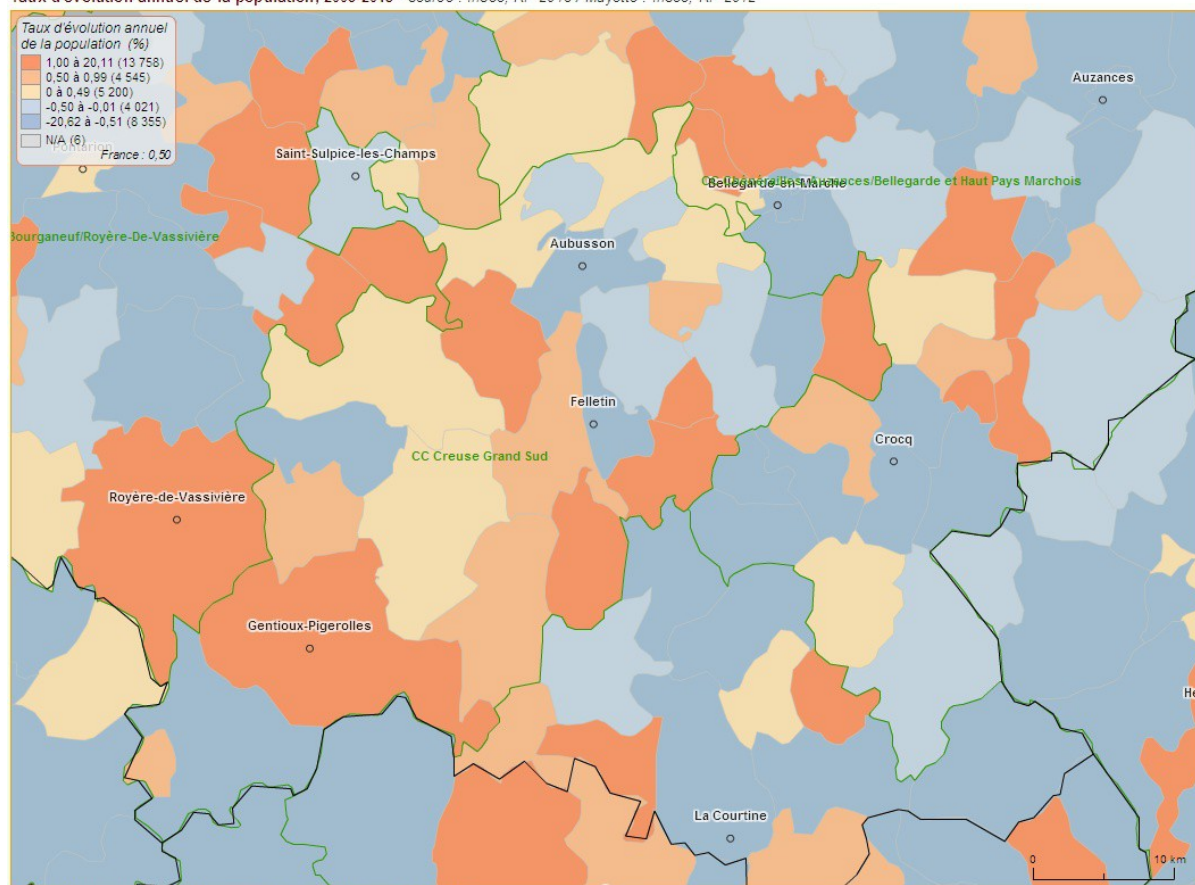
Ainsi si les deux communes les plus peuplées perdent des habitants (-523 habitants pour Aubusson et -109 habitants pour Felletin entre 2006 et 2011), d'autres comme Sainte-Feyre-la Montagne (+27), Saint-Frion (+37), Gentioux-Pigerolles (+25) ou encore Vallière (+20 hab) comptent de nouveaux habitants.

Une analyse plus fine de l'évolution démographique à l'échelle communale pourrait notamment permettre d'identifier les facteurs d'attractivité à consolider sur notre territoire.

CONSTAT □ Depuis le recensement de 1975, le territoire intercommunal connaît une baisse démographique avérée (-22 % à l'échelle intercommunale).

Enjeu ↪ Maintenir la population et redonner une dynamique démographique positive au territoire

Taux d'évolution annuel de la population, 2008-2013 - source : Insee, RP 2013 / Mayotte : Insee, RP 2012



© CGET 2016 - IGN GéoFla - France par commune 2016 - EPCI 2017

Evolution de la population 2008-2013 Creuse Grand Sud – DIRRECTE mars 2017

2.1.2 - DES FACTEURS DÉMOGRAPHIQUES PÉJORATIFS

- **Une population de plus en plus âgée** : Suivant la tendance départementale, 34% de la population de Creuse Grand Sud a plus de 60 ans (INSEE 2013). La tranche d'âge la plus représentée porte sur les personnes entre 45 et-59 ans (21.9% en 2013), la moins nombreuse étant celles des moins de 14 ans (13.5%).
- **Une population de personnes seules** : 41 % des ménages sont composés d'une personne seule (2437 ménages) dont 23% de femmes. Ces personnes représentent les populations les plus fragiles en matière de mobilité et d'isolement social, puisque sont pour la moitié âgés de plus de 80 ans, et pour 80% de plus de 65 ans. 16,6% des familles sont monoparentales.
- **Une population de salariés... et un tiers d'inactifs** : En 2013, sur une population de 7487 personnes âgées de 15 à 64 ans, 60,5% ont un emploi dont 38,5% ont plus de 55 ans. Par ailleurs, le taux de chômage des 15-64 ans (INSEE 2013) est de 13% (soit 9% des actifs). A l'échelle départementale, ce taux s'élève à 12,3%. Pour la commune d'Aubusson, comptant 53% des emplois du territoire, ce taux est de 18,2%.

- **Une population peu diplômée** : Le pourcentage de la population non scolarisée de plus de 15 ans ne possédant aucun diplôme ou au plus un BEPC, brevet des collèges ou DNB est de 37,7 % en 2013. Même si ce chiffre est un peu plus élevé qu'au niveau départemental (38,8%), il reste inférieur à l'échelle nationale (32,7%).
- **Une population majoritairement non imposable** : En 2013, 55,6% des ménages fiscaux étaient non imposables (Aubusson 56,2%, Creuse 53,9%). Le revenu médian disponible par unité de consommation (permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes) est 17 163€ pour le territoire, soit 582 € de moins qu'au niveau départemental. 40,6% de ce revenu disponible est à allouer aux pensions, retraites et rentes, contre 56% dus à une activité, 10% du patrimoine et 6,4% des prestations sociales. Quant au taux de pauvreté, Creuse Grand Sud affiche 1,9% en plus qu'à l'échelle creusoise (21.3% pour l'EPCI en 2013).

CONSTAT □ La population du territoire est vieillissante avec peu de pouvoir d'achat

Enjeux ↪ Renforcer la solidarité entre habitants, la mixité sociale et générationnelle du territoire

↪ Faciliter la création d'offres d'activités génératrices de revenus et adaptées à la population locale.

2.2 - Avoir accès aux services sur le territoire : des centralités à conforter

Le tissu économique de Creuse Grand Sud repose principalement sur 4 communes réparties sur le territoire. Aubusson présente une offre de services bien ancrée lui conférant un rôle central au cœur d'un vaste bassin de vie. **Felletin, Vallière et Faux-la-Montagne** assument leur rôle de pôle de service de proximité, avec pour les deux premières un solde migratoire positif (respectivement de + 0,1% et +1,1%) et un nombre important de nouveaux arrivants en 2015 pour Faux-la-Montagne (+ 50 personnes selon la mairie), preuves de leur attractivité.

2.2.1 - Aubusson reconnue comme la commune structurante du territoire...

Aubusson est très bien desservie en matière de commerces, artisanat et services aux particuliers, plus de 150 entreprises. En effet, la commune est dotée de tous commerces de première nécessité ainsi que des services aux particuliers (gendarmerie, centre de finances publiques, bureau de poste, banques, pôle emploi). L'artisanat, du bâtiment notamment, et les commerces sont très largement représentés et offrent une image dynamique de la ville. L'association des commerçants et artisans d'Aubusson est par ailleurs active et bien structurée. Les enseignes changent à un rythme soutenu, mais l'occupation des locaux commerciaux en centre-ville reste stable. **Les locaux vacants nécessitent de lourds travaux pour être remis sur le marché.**

Sur les questions de la santé et d'offre culturelle, Aubusson s'impose également comme un pôle central : médecins omnipraticiens et spécialistes, dentistes, consultations spécialisées sur les 2 sites du pôle hospitalier d'Aubusson, d'une part, et Cité Internationale de la Tapisserie, Scène Nationale, Cinéma « art et essais » et « recherche jeune public » d'autre part.

Des chiffres attestent des charges de centralité qui incombent à Aubusson : 65 % des jeunes enfants accueillis au pôle multi-accueil (crèche) ne sont pas domiciliés sur la commune, et le portage des repas à domicile concerne 46 % d'habitants « hors Aubusson ».

Aubusson est un territoire qui réserve une place économique et culturelle particulière à la filière arts textiles – art tissé, notamment depuis septembre 2009 (inscription du savoir-faire de la tapisserie d'Aubusson sur la liste représentative du « Patrimoine culturel immatériel de l'humanité » de l'Unesco) et l'ouverture en juin dernier de la Cité Internationale de la Tapisserie.

2.2.2 - Epaulée avec trois autres pôles de centralité

Felletin est également bien desservie en matière de commerces, artisanat et services aux particuliers. En effet, la commune est dotée de tous commerces de première nécessité ainsi que des services aux particuliers (police-gendarmerie, centre de finances publiques, bureau de poste, banques ...).

En matière d'éducation, la commune dispose d'une école maternelle, une école élémentaire, un collège, un centre de formation d'apprentis ainsi qu'un lycée d'enseignement professionnel, le Lycée des Métiers du Bâtiment, qui offre une filière complète du CAP au BTS. Créé il y a plus d'un siècle, ce lycée est le premier en France, entièrement consacré aux métiers du Bâtiment : il est depuis peu labellisé « campus des métiers et des qualifications de la construction durable et de l'éco-réhabilitation ».

En matière de santé, la commune est dotée de 4 médecins omnipraticiens, 5 infirmiers, 1 chirurgien-dentiste, 2 kinésithérapeutes, 2 pharmacies. Les personnes âgées ont à leur disposition un EHPAD ainsi qu'une association d'aide à domicile basée à Aubusson et intervenant par permanences organisées à Felletin.

Felletin est également un lieu où s'organisent de multiples activités pouvant attirer des populations de divers horizons. En effet, chaque année les *jours de la laine*, *jours européens du feutre* et autre *Festival Danses, Musiques et Voix du Monde* drainent quelques milliers de spectateurs.

Vallièrre, troisième commune de la Communauté de communes en nombre d'habitants (770 en 2013), présente également toutes les caractéristiques d'un bourg dynamique. La commune connaît un solde démographique positif (2006-2013), permettant le maintien voire le développement d'activités économiques et associatives. La carte interactive de Creuse Grand Sud recense pour cette commune à ce jour 10 commerces et 18 artisans. L'INSEE fait état [de 52 d'entreprises au 1er janvier 2013](#) plaçant ainsi Vallièrre comme la 3ème commune intercommunale en nombre d'entreprises. L'école reçoit les enfants de la maternelle à l'élémentaire. Une offre de soins existe aussi avec un généraliste, un masseur-kinésithérapeute, une pharmacie et un cabinet d'infirmiers.

Faux-la-Montagne affiche un nombre d'entreprises élevé (25 au 1er janvier 2013), se plaçant ainsi en 4ème position intercommunale selon ce critère, alors que c'est la 10ème commune en termes de population (346 habitants en 2013). Cela nous permet de pointer le rôle de polarité de la commune. En effet, les habitants de Blessac (4ème commune par le nombre d'habitants) viennent « consommer à Aubusson », pôle à proximité immédiate, alors que Faux offre un pôle de proximité « relais » aux habitants du secteur. Une maison de santé permet une offre de soins primaires conséquente avec la présence de deux généralistes, un masseur-kinésithérapeute, ainsi qu'un dentiste, une psychologue et deux thérapeutes à temps partiel. D'autres services sont présents : deux classes maternelle et élémentaire, une crèche associative, une agence postale, une épicerie, un restaurant et six artisans.

À noter que la Communauté de communes dispose de 15 établissements recevant du public. L'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) réalisé en octobre 2016 préconise des travaux de mise en accessibilité de ces établissements, étalés sur les 6 prochaines années.

2.2.3 - Moteur d'un territoire intercommunal dynamique

Afin de faciliter la connaissance et l'accès aux services à ses habitants et touristes, Creuse Grand Sud a réalisé une carte interactive, mise à jour par les secrétaires de mairie.

A ce jour, et de manière non exhaustive, **le territoire compte 130 artisans et 60 commerces d'alimentation sur les 400 entreprises de services présentes**, 4 lycées et 2 collèges, 3 structures d'enseignement supérieur, 21 écoles, plus de 200 associations, 70 professionnels de santé, une quinzaine de structures liées à la Petite Enfance (2 crèches, 2 maisons d'assistantes maternelles, 2 Relais d'Assistantes Maternelles, 3 centres de loisirs...). Bien que centralisés sur les quatre communes précitées, d'autres centre-bourgs comme Saint Sulpice les Champs par exemple, affichent aussi leur dynamisme.

Une réflexion sur une **définition d'un maillage de l'offre marchande et de services de proximité** (cohérence territoriale, point de centralité ...) à l'échelle intercommunale donnerait une cohérence à sa stratégie de revitalisation notamment auprès des communes. Cela permettrait également d'optimiser les actions de l'EPCI en matière de soutien à l'artisanat et au commerce.

CONSTAT Aubusson, par son offre de services et d'équipements, constitue un pôle structurant pour la grande partie du sud du département de la Creuse. Sur le territoire intercommunal, 3 autres communes offrent un relais en termes de commerces et services : Felletin, Vallière et Faux la Montagne. Ces points de centralité sont à maintenir et conforter afin d'assurer un maillage du territoire.

Enjeu → Renforcer et maintenir ce rôle de centralité, l'articuler de manière cohérente sur le territoire intercommunal : STRUCTURER ET AMENAGER LE TERRITOIRE

2.3 - Habiter, travailler, se soigner et se déplacer sur Creuse Grand Sud : des expérimentations à soutenir

2.3.1 - Une problématique du logement à travailler

- Un parc de logements ancien et vacant

Les constructions récentes, de moins de dix ans, sont très peu nombreuses (avec une moyenne intercommunale inférieure à 2 constructions par an par commune). Le parc de logements (9365 en 2013) est composé à 64% de résidences principales construites en majorité avant 1949 ; elles ne sont pas toutes équipées de chauffage central, ou de sanitaires. Ce chiffre correspond globalement à ceux que l'on peut rencontrer au niveau départemental mais il témoigne d'une baisse légère mais constante des résidences principales depuis plus de 40 ans.

Quant aux logements vacants (12,8% en 2013), leur nombre augmente : +2% entre 2008 et 2013. **Aubusson et Felletin concentrent la grande partie de cette vacance (respectivement 49% et 17%)**. La partie Sud du territoire concentre les résidences secondaires, à mettre probablement en parallèle avec une population pendulaire présente aux saisons clémentes un nombre de jour minime (s'apparentant à du bâti vacant pour certaines résidences), ainsi qu'une vocation touristique (Aubusson, Plateau de Millevaches et Lac de Vassivière).

La communauté de communes a investi depuis ces dernières années dans l'offre locative et dispose d'un parc de 16 logements dont 14 sont occupés. Des rénovations sont tout de même à envisager notamment sur les deux vacants.

- Un taux de construction faible sur le territoire intercommunal

Entre 2001 et 2011, 478 logements ont été construits sur le territoire (permis de construire déposés), soit une **moyenne inférieure à 2 constructions par an par commune** (dont 30 % concernant dans les faits 3 communes : Felletin, Blessac et Vallière, viennent ensuite Saint-Amand, Faux la Montagne, Aubusson et Gentioux-Pigerolles).

Les aménagements de lotissements (Aubusson, Saint-Marc à Frongier, et Faux la montagne) ne sont sans doute pas suffisamment incitatifs pour accueillir de nouveaux habitants : la question de l'attractivité du territoire ne peut se penser seulement en termes d'habitat.

La mise en cohérence de l'offre et de la demande, le ciblage de publics particuliers (logement des jeunes, habitat intergénérationnel) devraient offrir les premières réponses. C'est une stratégie globale qu'il faut mettre en place, l'efficacité des dispositifs ponctuels n'étant pas pleinement satisfaisante.

Des initiatives comme la construction d'un écoquartier à Faux-la-Montagne (qui doit accueillir prochainement deux nouveaux logements sociaux permettant ainsi d'occuper pratiquement toutes les parcelles mises à disposition), primé au niveau national, méritent d'être soulignées et renforcées. Par ailleurs, deux communes portent des projets d'habitat intergénérationnel (Gioux, Faux la Montagne) et Saint Marc à Loubaud a inauguré en juillet 2016 une maison d'accueil familiale destinée aux personnes âgées et handicapées. Cette dernière opération renforce l'offre du Foyer d'accueil médicalisé de Gentioux, agrandi en 2016 par la Communauté de communes pour un total de 58 places d'accueil.

- **Programmes d'amélioration de l'habitat, opérations en faveur de la valorisation du patrimoine bâti et étude d'urbanisme en centre-bourg : des opérations indispensables**

En 2005, la Communauté de communes signait sa première convention OPAH (revitalisation rurale), prolongée dès mi 2012 par un PIG (programme d'intérêt général), en partenariat avec l'ANAH, le Conseil Régional et le Conseil Général. Le PIG devant initialement s'achever au 31 décembre 2014, fut prolongé par avenant sur 2015, le temps de réaliser une étude (portée par le Conseil Général) pour optimiser les résultats des programmes à l'échelle départementale.

En 2010, l'ANAH estimait que le parc potentiellement indigne représenterait 5,49% du parc des résidences principales de la commune d'Aubusson (10 % en Creuse) dont 64 % de dégradés, 36 % très dégradés, avec des habitants très précaires puisque 29 % des occupants auraient des revenus inférieurs à 70 % du seuil de pauvreté.

Sur la période, **318 dossiers ont abouti pour la rénovation des logements** (87 locations et 231 propriétaires occupants) pour plus de 780 contacts. **90 % des objectifs** en ce qui concerne les propriétaires occupants ont été **réalisés**. Ces résultats nous paraissent significatifs et ont participé favorablement au développement du territoire :

- contribution aux nouvelles attentes de la population en matière d'amélioration qualitative du parc de logements dans les domaines du maintien à domicile, de la réduction des charges énergétiques mais aussi limitant le rejet de gaz à effet de serre (GES)
- renforcement du parc locatif « social » et sa mise aux normes répondant ainsi à la demande locative notamment des ménages les plus démunis.

La communauté de communes fait partie du dispositif « Isole Toit ... mais pas tout seul ! » (<http://www.pnr-millevalches.fr/-ISOLE-TOIT-Pour-l-amelioration->) porté par le PNR de Millevalches en Limousin, associé aux compétences de l'association Energies pour Demain et à la SCIC l'ARBAN, dédié à la rénovation énergétique Cette action permet un accompagnement des particuliers et des collectivités, tout ou en partie, sur l'isolation de toiture (30% de déperdition pour le logement), notamment pour les ménages à faibles revenus locataires ou propriétaires. 21 foyers de Creuse Grand Sud étaient inscrits en juin 2016.

Héritage des maçons de la Creuse, le territoire de la Communauté de communes offre une grande richesse patrimoniale tant par sa qualité que par sa diversité. La valorisation du patrimoine bâti participe à son attractivité. La volonté des élus de mise en valeur du patrimoine s'est traduit par l'animation de deux dispositifs d'aides en faveur de la valorisation du patrimoine. Ces derniers ont engendré des marchés de travaux supplémentaires aux programmes d'amélioration de l'habitat pour lesquels 1 € de subvention a généré 2,5 € à 3 € de travaux.

Une politique habitat de la Communauté de communes, en dehors des programmes d'amélioration de l'Habitat portés par le Département à partir de 2017, doit être prolongée et intégrée à une politique du logement plus complète, comprenant à la fois des actions sur le logement privé et public.

Une étude sur la mobilisation du bâti ancien vacant en cœur de bourg, financée pour partie par la Caisse des Dépôts et la CC, a porté sur 6 communes du Sud du territoire. Cette opération, mobilisant une partie de la population locale, a permis de proposer des modalités concrètes et circonstanciées d'intervention pour aboutir à la mobilisation du bâti vacant dans chacun des bourgs étudiés et des pistes structurelles pouvant constituer le fondement de politiques publiques locales de redynamisation des bourgs. Plusieurs de ces propositions d'intervention sont reprises dans les actions intégrées dans la candidature au contrat de ruralité (cf actions 47, 52, 53, 55).

Cette initiative serait à poursuivre et à conforter notamment sur les communes les plus rurales de Creuse Grand Sud.

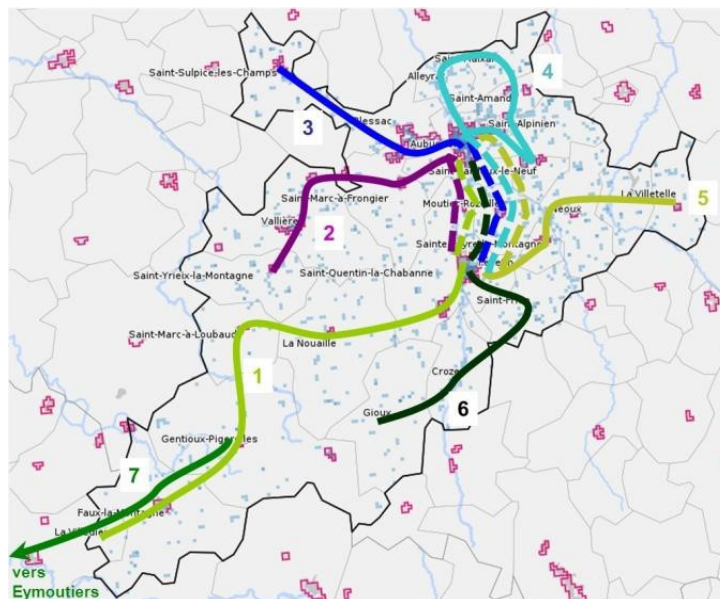
CONSTAT Malgré des dispositifs d'amélioration de l'habitat et de valorisation du patrimoine bâti, le logement est un domaine sur lequel des efforts restent à faire. Une vision plus globale est nécessaire par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat, la question de l'habitat devant être traitée conjointement à l'étude de l'aménagement urbain (lien avec PLUi).

ENJEU Lutter contre l'habitat indigne, traiter la vacance, améliorer les performances énergétiques des logements, permettre l'accès à la propriété de logements répondant à la demande.

2.3.2 - La mobilité peut apporter des réponses en termes de lien social, santé, dynamique économique

- Une offre de transport à la demande à conforter

La commune est traversée d'est en ouest par la route D 941 (Limoges – Clermont-Ferrand). Elle est desservie par 4 lignes routières TransCreuse du Conseil Départemental et également desservie par différents réseaux TER (rail ou route). Il n'existe pas encore de service de transport à la demande sur l'ensemble du territoire intercommunal qui reste particulièrement enclavé. Deux trajets sont actuellement proposés à la demande, et confiés à un prestataire pour une desserte depuis le sud du territoire vers Eymoutiers et Felletin. **Une étude réalisée en 2014/2015 a proposé l'extension de cette offre de service** à l'ensemble de Creuse Grand Sud (7 lignes desservant l'ensemble des 26 communes). Toutefois, ces préconisations ne sont pas opérationnelles, les coûts de fonctionnement paraissant à ce jour rédhibitoires (en régie ou en marché). **Elles seront de nouveau soumises au débat lors de l'élaboration du projet de territoire.**



Proposition d'extension de lignes desservant l'ensemble du territoire – Etude 2015

À noter que les habitants des communes incluses dans le PNR de Millevaches peuvent bénéficier depuis décembre 2016 dans le cadre du dispositif « du jus dans les pédales » de prêt gratuit (de 7 à 15 jours) pour tester l'utilisation de vélos à assistance électrique pour leur trajet domicile-travail. Une nouvelle flotte de 20 vélos est à disposition pour de location avec tarifs attractifs, de 2 mois à un an (280 € l'année).

- Le lien social chez les personnes âgées et les jeunes

Les acteurs sociaux (privés et publics), œuvrent au développement du lien social : Aubusson et Felletin animent un CCAS ; D'autres lieux sont labellisés « espace de vie social » par notre partenaire

CAF et maillent le territoire de points de solidarité, de mixité et de rencontres (Aubusson, Faux, Gentioux...).

La politique volontariste de la communauté de communes en matière de Petite-Enfance Jeunesse a permis depuis plusieurs années, de développer un réseau de structures d'accueil sur tout le territoire. Ces lieux sont indispensables pour assurer un lien et une solidarité sur Creuse Grand Sud.

De même, le développement du réseau lecture publique permet de renforcer l'offre de service intergénérationnel sur le territoire. Deux sites majeurs composent actuellement la médiathèque intercommunale Creuse Grand Sud : Felletin (16 650 ouvrages) et Aubusson (8 900 ouvrages). La médiathèque fonctionne avec un fonds propre complété par les documents de la Bibliothèque Départementale de Creuse. Le réseau de « lecture publique », développé depuis 2015 permet la mutualisation d'un catalogue unique sur 8 communes (Vallière, Gentioux, Faux la Montagne, St Sulpice les Champs, Gioux et La Villetelle). Cette extension de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire est développée à moyens humains constants.

Par ailleurs, le tissu associatif est très dense et actif sur le territoire (plus de 200 associations), proposent des activités sociales, sportives et culturelles variées, réparties sur le territoire. Ces structures sont d'ailleurs une source importante d'emplois. Pour exemple, Faux-la-Montagne, compte plus de 40% de ces emplois dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire, en grande partie dans ses associations.

Toutefois, le livre blanc des états généraux de la jeunesse à Aubusson, réalisé entre 2008 et 2010, pointe les difficultés d'accès à cette offre.

- La problématique de l'accès aux soins

En 2011, l'ORS du Limousin constate « un cumul d'indicateurs péjoratifs tant sur le plan sociodémographique (population âgée, exode des jeunes, faiblesse de l'activité économique, faiblesse des revenus, voire précarité, enclavement de très larges secteurs du territoire, isolement social) que sanitaire (surmortalité, en particulier surmortalité évitable liée aux comportements : consommation d'alcool et de tabac, alimentation, hygiène de vie...) ». Et de conclure : « ***l'un des enjeux majeurs pour ce territoire enclavé sera de garantir l'accès aux ressources sanitaires [...] et l'accès aux soins de santé primaire*** ».

L'existence d'un contrat local de santé, autour du centre hospitalier d'Aubusson, et deux associations de professionnels de santé (ADRES et ASPL-BA) engagées dans des projets de santé sur le territoire permettent **de travailler à un maillage des soins sur le territoire et renforcer la captation des professionnels de santé** en vue de renouveler la population des soignants.

- Accès à l'emploi : la mobilité comme postulat

Le nombre de personnes résidant et travaillant à Aubusson a baissé entre 2006 et 2011 (de 1130 à 889 personnes, (expliqué en partie par une baisse du recours au travail en intérim, qui a conduit à la fermeture de l'agence Manpower). Les actifs de la commune travaillent à plus de 30 % hors commune (voire hors département).

La Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Arrondissement d'Aubusson a mené une étude en 2011, et identifié la mobilité comme le principal frein au retour à l'emploi. Une réflexion est en cours actuellement pour **développer plus amplement un Télécentre** au sein de cette structure, corollaire de la pépinière d'entreprises, générant de la création d'emplois, de l'implantation d'activités nouvelles, et ayant un impact sur le déplacement de salariés, dans un immeuble où quelques espaces encore inoccupés le permettent encore.

Dans le cadre du schéma de mobilité porté par le CD23 dans le dispositif TEPCV, les personnes en recherche d'emploi et bientôt les travailleurs à faible revenu pourront bénéficier d'une flotte de véhicules, avec ou sans permis, et de scooters, électriques ou thermiques, gérée par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Ouest Creuse (pour tout le département).

- Développement économique : des solutions logistiques à imaginer

Sur un territoire où près de 9% des emplois sont du secteur agricole, la question de la valorisation des productions locales et de leur commercialisation se pose. En plus d'un travail de fond sur la promotion et la mise en place de circuits courts, c'est la distribution des produits qui importe sur un territoire aussi peu dense (points de vente, logistique de distribution). D'une manière globale, **des solutions innovantes doivent améliorer la distribution de tous biens de consommation.**

CONSTAT □ La densité du territoire intercommunal est faible, et notamment sur le plateau de Millevaches. La question de la mobilité est au centre des questions sociales, des questions de santé, et d'accès à l'emploi, notamment parce qu'Aubusson concentre une grande partie des services et équipements en question.

ENJEU ↪ Prévoir la mobilité des personnes et des biens pour garantir une équité d'accès aux services

2.3.3 - Urbanisme et paysage : des communes sensibilisées aux projets structurés

- La réglementation en vigueur

Deux communes sont dotées d'un PLU (Aubusson et Felletin), dix autres communes étaient régies par un POS, aujourd'hui abrogés. Par ailleurs, si tous les bourgs de la Communauté de communes ont au moins un bâtiment classé ou inscrit « Monument Historique » et sont soumis à la réglementation de périmètre de co-visibilité (500 mètres autour du site protégé), Aubusson est réglementé par une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) qu'il conviendra de transformer en AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) dans les délais réglementaires.

- Un territoire initié à la question de l'urbanisme et du paysage

En 2010, la DREAL Limousin prenait Felletin pour exemple dans le cadre d'une réflexion sur les « Villes intermédiaires durables » en Limousin en identifiant trois enjeux : RELIER (conforter les relations avec l'extérieur, lier la ville et son environnement proche), REUTILISER (restaurer l'envie d'habiter en centre bourg) et RECOMPOSER (étendre les qualités du centre et créer de la valeur), la finalité étant d'une part d'accentuer la politique de revitalisation démographique sans générer de pression foncière, d'autre part d'enclencher un cercle vertueux de création de valeur, mais aussi de gérer ce processus de développement de manière économe et durable.

Outre Aubusson et son schéma d'aménagement urbain, plusieurs communes ont mené depuis quelques années des études de revitalisation des centres-bourgs (Felletin), de mobilisation des locaux vacants en centre-bourg (ancien Plateau de Gentioux), d'urbanisation de terrains en entrée de bourg (Gioux) ou encore des études d'urbanisme (Gentioux-Pigerolles). Vallière a accueilli des étudiants de l'École Nationale du Paysage de Versailles pour mener une réflexion similaire en 2014. Néoux projette en 2018 un aménagement du centre bourg (y compris enfouissement des réseaux et mise en place d'un assainissement collectif).

L'éco-quartier du Four à pain de Faux-la-Montagne a été primé à l'appel à projet de l'écoquartier 2009, au palmarès des projets ruraux, grâce à une démarche innovante en milieu rural en cherchant à réinventer le « vivre ensemble ». Ce projet a été élaboré par un collectif réunissant habitants actuels et futurs, collectivité, acteurs économiques... afin de permettre l'accès à l'écoconstruction pour tous. Cette réalisation est à présent à l'étape 2 de la labellisation. Il a servi d'effet levier sur le territoire et au-delà. Depuis plusieurs communes, dont la Villedieu, réfléchissent à cet outil d'attractivité du territoire.

Ces différents temps de réflexion ont permis d'aboutir à une certaine maturité, avec des processus distincts d'une commune à l'autre. Le territoire est prêt, aujourd'hui, à travailler à l'échelle intercommunale pour faire de l'aménagement urbain un outil et non une fin, dans l'optique globale

d'une structuration du territoire permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants et d'attirer de nouvelles populations.

Les communes ne sont plus en concurrence les unes par rapport aux autres, mais sont complémentaires et doivent présenter des caractéristiques et des relais cohérents sur le territoire.

CONSTAT □ Deux communes sont dotées d'un PLU, les autres dépendent du RNU. Toutefois, à l'échelle intercommunale, une réflexion globale est engagée sur les aménagements de bourgs et l'installation d'activités. L'élaboration d'un PLUi permettra de poser un cadre global et stratégique en termes d'aménagement urbain

ENJEUX ↪ Garantir l'équilibre entre les pôles et déterminer les zones de développement et reconquêtes du territoire

↪ Aménager en tenant compte des paysages au sens large (paysages vus et vécus)

2.4 - Visiter, sortir et s'installer à Creuse Grand Sud : l'économie et le tourisme, des atouts pour valoriser le cadre d'accueil

2.4.1 - Un développement économique à encourager notamment dans la valorisation des richesses et ressources locales

Depuis 2009, les actions de développement économique de la Communauté de communes s'inscrivent dans une stratégie de développement qui identifiait 26 actions répondant aux axes « anticiper », « aménager », « structurer », « animer » et « organiser ». La plupart de ces actions se sont concrétisées, un certain nombre d'entre elles ont toutefois été réorientées pour s'adapter au contexte local et offrir des solutions optimales. D'autres besoins sont depuis apparus, d'autres méthodes de projet également, fruit de la fusion intercommunale. Le développement économique se base pour les élus sur des actions mesurées et adéquates avec l'aménagement global du territoire.

- Des outils déjà en place qui ont fait leur preuve

Un certain nombre d'outils sont d'ores et déjà mis en œuvre au service des entreprises, en création ou en développement : la liste est non exhaustive ; cette énumération tend à montrer la complémentarité des projets et de l'existant.

1. L'extension des Zones d'Activités Économiques est une action phare de la Communauté de communes, puisque les zones existantes étaient saturées et les entreprises demandeuses (via le Club des entrepreneurs du bassin d'Aubusson-Felletin). L'extension de la Zone Ouest du Mont vient de se terminer : sur les 3 hectares aménagés, **seulement 9 471 m² restent libres** – 2 lots sont vendus, 1 est en cours de cession, et 2 autres sont réservés. Cette opération a été menée dans un souci d'éco-responsabilité, avec rationalisation des traitements d'eaux de pluies et maîtrise des ressources (éclairage urbain et entretien des espaces verts).
2. **La pépinière d'entreprises 2³** est un outil associatif mutualisé entre quatre EPCI, animé par la CCI, cofinancé par la Communauté de communes Creuse Grand Sud, la Région et les membres de l'association. Cette pépinière d'entreprises est adaptée au territoire rural puisque l'accompagnement se fait avec ou sans hébergement (hors les murs). Cinq entreprises sont hébergées depuis l'ouverture dans la pépinière d'entreprises (septembre 2013), 13 sont accompagnées « hors les murs », neuf autres devraient être agréées d'ici début 2017.
3. **L'aménagement numérique du territoire** est pris en compte par la Communauté de communes dans le cadre du « SDAN pilote », porté par le syndicat mixte DORSAL. Les quelques 784 000 € de travaux (2014/2015/2016) ont permis la Montée En Débit de 3

secteurs : Néoux / Ste Feyre la Montagne, St Avit de Tardes / La Villetelle et Gioux/Croze.
Creuse Grand Sud ne s'est pas encore positionnée sur les actions du jalon 1 (2017-2020).

- Une opération phare d'investissement : implantation de la ressourcerie à la Sagne

Au cœur de la zone d'activités de la Sagne à Felletin, la Communauté de communes porte une opération d'investissement visant à rénover de l'immobilier à vocation économique, afin d'y installer une association relevant de l'ESS et œuvrant dans le domaine de la ressourcerie. Cette opération d'acquisition – réhabilitation – mise aux normes de bâtiments a pour objectif l'installation de la ressourcerie Court-Circuit, à proximité immédiate de la future déchetterie intercommunale. Cette action vise d'une part, à **améliorer les conditions de travail des membres de Court-Circuit**, leur permettant **d'optimiser les ventes et ainsi assurer la pérennité des emplois**, et d'autre part à assurer de meilleurs **résultats en tri / détournement d'objets en vue de leur revente**, sur les tonnages déposés en déchetterie. Cela permettra d'assurer le maintien d'une dynamique économique locale, tout en répondant aux exigences de qualité environnementale.

- D'autres potentiels d'installation à faire connaître

De l'immobilier d'entreprise est disponible dans les **anciennes gares SNCF du territoire** (Aubusson et Felletin). Elles sont intercommunales, des projets de cession pourraient prochainement aboutir. D'autres bâtiments vacants (ateliers, hangars...) publics et privés doivent être recensés et valorisés afin de les mobiliser pour répondre aux demandes des porteurs de projets.

D'autre part, la Communauté de communes a acquis une friche industrielle en plein cœur d'Aubusson, sur 1,5 ha. La **reconquête de la friche dite de Sallandrouze** (ancienne manufacture de tapisserie, démolie et dépolluée), offre la possibilité d'implanter un hôtel d'entreprises dans les bâtiments qui ont été conservés mais nécessitent une rénovation et mise aux normes. Cette offre dans la ville intéresserait des artisans d'art, à proximité de la Cité de la tapisserie, de la piscine, générateurs de flux touristiques, et répondrait aux besoins d'entreprises en sortie de pépinière. **Cette opération nécessitant un investissement conséquent n'étant pas en adéquation avec les possibilités de l'EPCI, est envisagée pour après 2020.**

- L'animation territoriale : un levier de développement économique

Selon ses statuts, la Communauté de communes peut agir pour le maintien de certaines activités en l'absence d'initiative privée. Il s'agit pour l'EPCI de ne pas agir par opportunité et de préserver un équilibre des services sur le territoire.

Ainsi, la communauté de communes s'est engagée depuis quatre ans dans une **démarche de construction d'offres d'activité**, méthode testée depuis 20 ans en Rhône-Alpes pour le développement local des territoires ruraux. Le principe de cette démarche est qu'il n'y a pas de développement rural sans création d'activités génératrices de revenus et que tous les territoires possèdent des potentiels à travailler (local vacant, ressource mal valorisée, envie collective, besoins non satisfaits...). Le but de ce travail est donc de proposer des offres d'installations économiques (émergentes, en construction ou existantes), répondant aux besoins et potentiels du territoire, à des habitants souhaitant créer une activité ou à des personnes souhaitant venir s'installer. L'appui méthodologique proposé aux communes se veut être notamment un outil de valorisation des spécificités et initiatives locales, participant à l'attractivité du territoire. C'est une démarche qui permet de repenser la notion de services et de commerces de proximité, en laissant la possibilité de créer de nouvelles activités, dans leur forme (organisation, portage...) et leur définition (pluriactivité, nouveaux usages...), en anticipant sur les besoins de demain. **Basée sur l'animation, cette démarche nécessite des moyens en ingénierie pérennes.**

En matière d'économie agricole, l'EPCI s'est engagé depuis 2013 dans une **stratégie de relocalisation de la consommation alimentaire**. L'objectif est de mieux valoriser les ressources agricoles locales en vue de renforcer des productions existantes et/ou de créer des offres d'activités agricoles, répondant aux besoins alimentaires du territoire. Si les actions menées jusqu'à présent ont porté sur les volets consommation et distribution ont fait leur preuve, il s'agit aujourd'hui en complément d'agir sur la production agricole locale, et en particulier la mobilisation du foncier agricole.

Une stratégie a été définie avec plusieurs partenaires du monde agricole, sur les 3 prochaines années, et nécessite pour sa mise en œuvre **des moyens humains et des investissements ciblés**.

Afin l'**Économie Sociale et Solidaire** est une composante majeure du développement économique du territoire. Face aux contraintes d'un territoire rural, certains porteurs de projets innovent, se forment et s'associent aux habitants de longue date pour mettre leurs compétences au service du territoire. Ces activités basées sur les ressources et les besoins locaux créent du lien et se développent en circuits courts, pas uniquement dans l'agriculture : construction, logement (Scic l'Arban), formation (Pivoine), culture (Scop Local technique, Quartier Rouge, Draisine Express, nombreux cafés associatifs et culturels), traitement des déchets (bureau d'études en phyto-épuration Aquatyris, ressourcerie Court-circuit). En témoignent aussi la présence de tiers-lieux répartis sur l'ensemble du territoire (Gentioux, Faux-la-Montagne, Croze, Felletin, Aubusson...) qui offrent des perspectives de développement économique (économie collaborative, bureaux partagés...).

Mais si l'opération d'installation de la ressourcerie Court-circuit (cf paragraphe précédent) mobilisera les capacités d'investissement de l'EPCI en la matière, **un soutien technique semble indispensable pour accompagner ces initiatives, mettre en relation et pérenniser les emplois de ces composantes économiques**.

CONSTAT □ Des outils existent en matière d'accueil des entreprises mais sont à conforter. L'animation de territoire est un véritable levier pour développer la capacité d'innovation du territoire.

ENJEU ↪ Conforter l'accueil des entreprises, travailler sur la création d'activités en valorisant les ressources locales et nos spécificités

2.4.2 - Équipements structurants et richesse du patrimoine naturel : supports d'une stratégie touristique locale

La Communauté de communes Creuse Grand Sud s'étend d'Aubusson aux rives du Lac de Vassivière dans le Sud de la Creuse, sur une partie du Parc régional naturel de Milleval. La quiétude des paysages de forêts, de landes et du bocage creusois font du territoire de Creuse Grand Sud un archétype de la ruralité à la française.

- La Cité de la tapisserie et l'EPIC office de tourisme : un binôme efficace

Associé à un grand savoir-faire français reconnu à l'échelle internationale, le nom d'Aubusson figure sur la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. En réponse à cette labellisation, la Cité internationale de la tapisserie a ouvert au public le 10 juillet 2016 et offre un écrin de qualité à ce savoir-faire d'excellence. Elle vient d'être classée « deux étoiles » au guide Michelin Tourisme. L'augmentation de la fréquentation touristique due à l'ouverture de la Cité internationale de la tapisserie (40 000 visiteurs le 15 février 2017) a eu un impact fort et positif sur le chiffre d'affaires des acteurs du tourisme¹ (+30 % en moyenne pour le secteur HCR à Aubusson).

La Cité internationale de la tapisserie a pour objectif d'assurer une médiation renouvelée entre le public et le savoir-faire ; de relancer la création contemporaine en tapisserie d'Aubusson ; de veiller à la transmission des savoir-faire de tissage et d'interprétation à travers la mise en place d'une formation²; d'accompagner et promouvoir la petite filière économique complète et préservée autour de la tapisserie et de ses savoir-faire, partie prenante du luxe à la française.... La Cité mène un projet de développement à caractère économique et touristique, éducatif et social, tout à fait déterminant pour ce territoire fragile du Massif Central.

Creuse Grand Sud, pleinement impliquée dans la construction et la mise en œuvre de ce projet, a **récemment créé un office de tourisme intercommunal³ capable de faciliter la diffusion de ces nouveaux flux touristiques sur l'ensemble de son territoire et de la valoriser l'ensemble de**

¹Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin, « Résultats de l'enquête auprès des professionnels du tourisme et du commerce », nov. 2016.

²La première depuis 20 ans et qui a abouti à l'ouverture de cinq nouveaux ateliers en 2013 – 2014.

l'offre touristique. Maintenant structuré sous la forme d'un EPIC, l'Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin élabore actuellement la stratégie de développement touristique de Creuse Grand Sud. Plusieurs propositions concrètes pour développer l'attractivité du territoire, redynamiser les bourgs-centres ou favoriser la mobilité peuvent s'intégrer à un projet de développement plus global.

- Équipements sportifs et culturels : un succès populaire à conforter

Par ailleurs, **Aquasud**, piscine intercommunale inaugurée en novembre 2015, a accueilli en novembre 2016 son **100 000^{ème} visiteur** (l'objectif des 74 000 est donc largement dépassé).

Le Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson bénéficie du label **scène nationale** attribué par le Ministère de la culture depuis 1991. Avec 70 autres établissements, il fait partie du réseau national en faveur du spectacle vivant.

Les scènes nationales se voient confier des missions de services publics, comme lieux de production, de diffusion et de développement culturel. La particularité, c'est l'unique scène nationale implantée dans une ville de moins de 10 000 habitants et c'est la seule en région Limousin. De nombreux spectacles sont accueillis dans les communes de Creuse Grand Sud, dans les salles socio-culturelles. Cette délocalisation culturelle attirant de nombreux publics n'est possible que grâce au maintien d'équipements adaptés, accessibles et aux normes.

Enfin, si la **médiathèque intercommunale** est basée à Felletin, l'antenne d'Aubusson est localisée au centre culturel Jean Lurçat. Elle ne répond plus aux besoins des usagers (surface, aménagement, accessibilité). Il convient donc de repenser l'équipement en fonction de l'évolution des pratiques des usagers. De même, **il faut anticiper le maintien d'une offre qualitative et quantitative, en confortant le réseau de lecture publique et le renouvellement de son catalogue.**

De même, le **cinéma associatif « Le Colbert »**, labellisé Arts et Essais, n'offre pas les services que l'on trouve dans des territoires similaires et n'est absolument pas accessible ni performant thermiquement. Là encore, il convient de repenser l'offre sur le territoire avec la **construction d'un nouvel équipement.**

L'aménagement de la friche Sallandrouze, d'un hectare et demi, appartenant à la communauté de communes, implantée au cœur de la ville, pourrait permettre l'implantation de ces équipements.

- Le patrimoine naturel : des actions étendues à tout le territoire intercommunal

La communauté de communes Creuse Grand Sud a aussi de nombreuses richesses naturelles reconnues par plusieurs mesures de protection de l'environnement (Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2, SAGE...). L'EPCI est notamment un territoire d'eau caractérisé « tête de bassin versant ». Son linéaire (880 km de cours d'eau) se divise en 3 zones hydrographiques principales contenant pour partie les sources de la Creuse (460 km), de la Vienne (320 km) et du Cher (100 km). La densité de cours d'eau y est telle que l'on ne peut parcourir plus d'un kilomètre sans rencontrer un cours d'eau si petit soit-il. L'hydrologie de ce dense « chevelu » est intimement liée aux nombreuses zones humides. C'est pour gérer et protéger cette ressource en eau que la communauté de communes développe depuis plusieurs années une politique volontariste de restauration et d'entretien des cours d'eau et milieux aquatiques. **Ainsi l'EPCI va s'engager dans le second volet du contrat territorial Vienne Amont « Source en Actions » et débute le diagnostic pour le montage du contrat territorial de Creuse Amont.**

CONSTAT □ La piscine intercommunale et la Cité de la tapisserie accueillent depuis leur ouverture un large public. Des aménagements urbains sont nécessaires, mais c'est toute une stratégie touristique locale accompagnée par l'EPIC OT qu'il convient de mettre en œuvre afin de valoriser la spécialité du territoire et d'en faire un facteur d'attractivité.

ENJEUX ↪ Saisir les opportunités touristiques pour attirer de nouvelles populations,

³Les offices de tourisme d'Aubusson et de Felletin ont été fusionnés suite au transfert de la compétence tourisme des communes à l'EPCI en 2015.

communiquer pour attirer et se distinguer

↳ Conserver et étayer un maillage d'offres de services culturels et sportifs.

2.4.3 - Une identité du territoire à conforter pour mieux attirer

Un service dédié à la communication à la Communauté de communes a été mis en place dès 2012. Il a mis en place des outils de communication pour valoriser le territoire :

- Sites internet de Creuse Grand Sud et de certaines communes dont Aubusson, Felletin, Vallière...
- Magazines déclinés à l'échelle intercommunale
- Présence sur les réseaux sociaux
- Organisation de « rencontres territoriales »
- Rencontre régulière des secrétaires de mairie et des agents de la communauté de communes
- Partenariat avec les médias locaux (Télémillévaches et Radio Vassivière)

Creuse Grand Sud doit mener **une réflexion sur la stratégie de communication afin de développer la connaissance du territoire vers l'extérieur (une image attractive) mais aussi et surtout vers le territoire (interconnaissance et solidarité territoriale).**

Le sentiment d'appartenance à un territoire n'étant pas une simple question administrative, il semble important de travailler et d'informer sur ce qui lie les usagers, ce qui se passe sur leur territoire, ce qui les rapproche et ce qui pourra à terme contribuer à renforcer la capacité d'innovation du territoire. Ainsi en multipliant et favorisant les actions d'échanges d'informations et d'expériences, la communauté de communes participera à la rencontre entre tous les acteurs de son territoire, par des actions ciblées dans des domaines ou pour des publics spécifiques.

Ce travail s'inscrit pleinement dans la démarche « démocratie participative » souhaitée par l'EPCI. Elle sera à articuler avec le volet « communication » de la stratégie touristique locale développée par l'EPIC OT et ses partenaires.

CONSTAT □ L'intercommunalité est récente et son identité doit être travaillée pour renforcer l'attachement au territoire et attirer de nouvelles populations.

ENJEU ↳ Développer un plan de communication pour valoriser la solidarité entre les habitants et promouvoir le territoire

Sources utilisées :

Site INSEE

Etude DDT 2014

Etude DIRRECTE mars 2017

Pays sud creusois : DCT – Diagnostic de territoire, janvier 2010

Candidatures AMI Centre bourg Aubusson et Contrat de pôle structurant Creuse Grand Sud

3. État des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

3.1 - Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental)

Priorité	Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement initial (début 2015) dans le département	Etat d'avancement dans le département au 31 mars 2017	État d'avancement sur le territoire de la communauté de communes de Creuse Grand Sud
Priorité 1 : Garantir à tous l'égalité d'accès aux services	UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 : 1000 maisons ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 maisons ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	2 MSP et 4 pôles de santé	-3 MSP sur 4 sites (La Celle Dunoise, Boussac, Bourgneuf + St Dizier Leyrenne) - 1 MSP multi sites (Crocq, Mérinchal, Faux la Montagne, Royère de Vassivière., La Courtine) - 4 pôles de santé (combraille réseau santé, Bourgneuf, la Ciate, Ouest Pays de Guéret) - 4 projets immobiliers de MSP en cours (St Vaury, Evaux, Chambon, Auzances) - 2 projets de santé en recherche de portage immobilier (Aubusson, Guéret) - 2 projets en cours d'élaboration sur 4 sites (La Souterraine/Fursac, Le Grand-Bourg/Marsac)	MSP multisites : Faux la Montagne, Projets de santé en recherche de portage immobilier : Aubusson
		Mesure 2 : Faciliter l'installation de jeunes médecins	Atteindre 1700 Contrats d'engagement de service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Nombre de contrats	CESP : 1500 fin 2017 dont 1200 fin 2015 et PTMA : 2016		7 contrats signés en 2016	Contrats signés en 2016
		Mesure 3 : Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	100 équipes de soins rémunérées	% de maisons de santé signataires	2017		Les 3 MSP adhérent au règlement arbitral	
		Mesure 4 : Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée/ Accès aux urgences en 30 mn	Nbre de contrats et part pop couverte	2015		La rencontre du 6 décembre 2017 (ARS + Conseil de l'ordre + CH Guéret + SAMU + MCS) a permis de faire le point sur le dispositif « médecins correspondants SAMU » (MCS) au 31 mars 2017 : 3 MCS	
	1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX RENDRE SERVICE	Mesure 6 : Ouvrir 1000 maisons de services au public d'ici la fin 2016 grâce au partenariat avec la Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	Nbre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau la Poste	Fin 2016	2 (RSP de Dun le Palestel et RSP de Bourgneuf)	8 MSAP au 15 octobre 2016 (Dun le Palestel, Bourgneuf, Chénéraillles, Chambon sur Voueize, Bénévent l'Abbaye, Royère de Vassivière, La Courtine, Saint Sébastien) 13 MSAP au 1 ^{er} avril 2017 : les 8 MSAP précédemment listées auxquelles se sont rajoutées la MSAP de Bonnat, la MSAP de Boussac, la MSAP de Crocq avec une antenne à Flayat, la MSAP/Poste de Mérinchal et la MSAP/Poste de Genouillac	
	L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9 : Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'internet haut débit des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles et mise en réseau	Nbre d'écoles connectées	Fin 2015 et 2016	Collège connecté : Bénévent l'Abbaye Ecoles connectées : Bénévent l'Abbaye, Marsac, Mourioux Vieilleville, Le Grand-Bourg	En cours	En cours
		Mesure 10 : Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	Nbre de conventions	2015-2017	Convention départementale		
		Mesure 11 : Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	Etablir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire	Nbre de PEDT	2015	100 % des PEDT signés	7 PEDT renouvelés au titre de la période 2016-2019	

DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIÉES AU COEUR DES RURALITÉS	Mesure 12 : Promouvoir un aménagement équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	Nombre de conventions	2015-2017			
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les centres-bourgs	Créer 100 plates-formes de mobilité	Nbre de plates-formes opérationnelles/cofinancées				
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres	Une borne de recharge électrique tous les 50 km	Nbre de bornes de recharge	Fin 2017		Réflexion en cours sur le département dans le cadre du schéma des mobilités du conseil départemental de la Creuse	Projet 2017 : maillage du territoire de la CC en bornes de recharge électriques
ACCES AU NUMÉRIQUE ET CONNEXION AU TÉLÉPHONE MOBILE, DES IMPÉRATIFS POUR L'ATTRACTIVITÉ	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	montants engagés Etat/collectivité	fin 2015 et 2016		convention ZAMII signée en novembre 2015 avec ORANGE prévoit le déploiement du FTTH sur l'agglomération du grand Guéret entre 2016 et 2022 – SDAN PHASE 1 : 62 opérations de MeD sur les 23 sont en cours, représentant un investissement de 7 M€ en 2016 pour un total de 68 M€ entre 2016 et 2021 au bénéfice de 7000 lignes, 20000 foyers.	convention ZAMII signée en novembre 2015 avec ORANGE prévoit le déploiement du FTTH sur le territoire de l'EPCI entre 2016 et 2022 – SDAN PHASE 1
	Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)	Nbre de communes non couvertes	fin 2016 pour 2G et calendrier à préciser pour 3G (2017)	Depuis 2003 et le début de la phase 1 du plan « Zone Blanche », les investissements via le FEDER (493 283 €) et le FNADT (352 346 €) représentent pour les 27 communes creusoises traitées, 60 % du total des travaux réalisés	Programme ZB 2016 : 3 communes reconnues ZB : CHARRON – CHAMBONCHARD - JANAILLAT Opérateur leader : FREE Télécom Contact avec les communes pour travail en amont de la phase de prise en charge par le programme national de déploiement - 100 000 € aide Etat par pylône. Nouvelle campagne de mesure 2016 : 61 communes ont demandé à être mesurées. Programmes 800 sites : R.A.S. Un appel à projet est lancé pour permettre aux 3 communes d'adhérer à un groupement de commande . Les 3 communes ont jusqu'au 28 avril pour répondre à l'AAP. Le syndicat mixte Haute-Saône Numérique est retenu par l'agence du Numérique pour prendre en charge ce groupement de commande. Parallèlement une nouvelle campagne de mesure s'est déroulée : 9 communes creusoises ont été retenues en ZB. La plate-forme France Mobile mise en route en février 2017 permet aux communes et autres EPCI de signaler un déficit de couverture. Une première vague de 6 dossiers ont été transmis au préfet de région pour expertise par les opérateurs.	Non concerné
UNE AGRICULTURE LOCALE COMPÉTITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	susciter des volontaires	nbre de GIEE créés	dès 2015	2	6 GIEE agréés (pour 43 exploitations concernées) fin 2016 Un septième GIEE agréé au 31 mars 2017 (11 exploitations concernées)	0
	Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)	susciter des volontaires	Nbre de GIEEF créés	mars-septembre 2015	0	0 Dispositif complexe et peu incitatif en l'état actuel : 1 seul GIEEF créé en France au 01.04.17 en Rhône-Alpes. Le CNPF va l'inscrire à son contrat d'objectif en 2017, si l'État améliore l'incitation par le biais d'aides. Ensuite, l'objectif du CRPF NA sera d'en susciter 1 en Creuse.	0
DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ADAPTÉS AUX TERRITOIRES	Mesure 29 - Lancer des «contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux»	Lancer les contrats	Nbre de contrats SPOTT signés	sélection des premiers sites mi 2015			

	RURAU							
	LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45 000 logements.	Nbre de logements traités	2015	273 dossiers agréés en 2015	66 dossiers agréés au 16/11/2016 17 dossiers agréés au 29 mars 2017	X dossiers agréés
	LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)	Nbre de lauréats	immédiat	1 territoire lauréat 2 territoires en devenir	5 territoires lauréats pour un montant d'aide de 4 100 000 € A noter, le PNR Millevaches en Limousin est aussi lauréat à l'AAP TEPCV : les communes creusoises du PNR bénéficient à ce titre d'aides pour certaines actions	La CC Creuse Grand Sud bénéficie pour quelques communes du plateau de Millevaches du TEPCV du PNR. Et pour l'ensemble de la CC de celui du Conseil départemental (mobilité, habitat)
		Mesure 35 - Développer la méthanisation	installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	Nbre de méthaniers en fonction	AAP ouvert jusqu'en septembre 2017			
	AIDE A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGENIERIE PUBLIQUE	Mesure 37 - «AIDER» (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)	Créer 3 missions AIDER + 4 en territoires de montagne	Nbre de territoires aidés	2015 - 2016	Mission AIDER lancée le 31 mars 2016 sur le tourisme et gouvernance du lac de Vassivière. Inspecteurs et contrôleurs généraux désignés : pour le CGEDD Bruno Farénioux et Anne Florette, pour le CGAER : catherine de Menhière, pour le CGEFI : Hubert Blaison et Marie Hélène Dupin	Réunion de lancement le 20 sept 2016. Ateliers les 15, 16 et 17 nov. Réunion de lancement le 20 sept 2016. Ateliers les 15, 16 et 17 nov. Plusieurs déplacements de la mission AIDER et rencontres avec les acteurs du lac de Vassivière de novembre 2016 à mars 2017. Deux rencontres avec les sous-Préfètes de Bellac et Aubusson Rapport attendu pour la fin de l'été 2017	Non concernée par l'opération
	LA DIFFUSION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique	Lancement d'un nouvel AAP	Nombre de territoires/porteurs de projet concernés	Lauréats en janvier 2016			
	LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITE, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES	Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	publication du décret du contrat de revitalisation commerciale (loi ACTPE)	nbre de CRC signés	01/04/2015			
Priorité 3 - Assurer la mise en réseau des territoires	VERS DES COOPERATIONS VILLE/CAMPAGNE	Mesure 44 - Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires	expérimentation avec 4 binômes volontaires	Territoires concernés	printemps 2015-2016			
Priorité 4 : Accompagner les collectivités et les territoires		Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.	Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs	Conventions de cofinancement signées et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020			
		Mobiliser la DETR	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020			

3.2 - Présentation de la stratégie de l'État sur le territoire et déclinaison du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Nouvelle Aquitaine

3.2.1 – Stratégie de l'État

L'État, avec ses services préfectoraux, dans sa nouvelle forme de mise à disposition d'ingénierie territoriale est pleinement impliqué dans les territoires et notamment sur Creuse Grand Sud et ce, avec l'appui des directions départementales interministérielles (DDT et DDCSPP).

Cette implication de l'État au côté des élus se traduit aujourd'hui par une mobilisation importante des moyens d'intervention financiers au service des grandes priorités d'investissement définies par le gouvernement au service des territoires ruraux et qui se retrouvent aujourd'hui dans les 6 volets du contrat de ruralité.

En témoignent d'ailleurs, les plans de financement prévisionnels des projets présentés au contrat de ruralité. **Ces plans de financement prévisionnels, ont été, pour chaque projet, étudiés en concertation avec les services de la Préfecture de département qui présente les prévisions de financement à monsieur le Préfet de Région.**

L'État, soucieux de garantir à tous, un accès de qualité aux services publics, veille à un maillage du territoire dans ce domaine et accompagne, tant techniquement que financièrement, les élus et les porteurs de projets dans ce sens.

Les maisons de santé pluridisciplinaire, offrent et offriront, à terme, un cadre d'exercice collectif à même d'attirer les professionnels de santé.

L'élaboration du schéma départemental d'accessibilité des services au public associe les élus et les partenaires privés et publics, concernés, dans le but de résorber, dans l'ensemble du département de la Creuse, les difficultés d'accès relevés.

La conclusion d'un contrat de ruralité sur le territoire de Creuse Grand Sud serait donc la suite logique de l'intervention de l'État en faveur de la ruralité dans laquelle se retrouve pleinement les 6 volets du contrat de ruralité. Elle présente l'avantage de donner un cadre formel à une collaboration effective en plus de conférer un levier aux initiatives vers lesquelles seront fléchées les fonds dédiés au contrat.

L'État partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat et participera au co-financement de certaines actions du plan pluriannuel, en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifique, notamment par le recours à la DETR, au FNADT, au FSIL, etc. Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du Contrat.

3.2.2 – La Stratégie de la région Nouvelle Aquitaine

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la région Nouvelle Aquitaine (SRDEII) s'articule autour de quatre principes politiques complémentaires :

- La création d'écosystèmes dynamiques
- L'innovation et la compétitivité
- le développement solidaire des territoires
- La complémentarité des efforts au service du développement économique

3.2.2.1 - Le contrat de plan État Région Limousin 2015 – 2020

Les collectivités territoriales creusoises ont établi leurs projets en se basant sur les 6 volets affichés dans le CPER Limousin 2015 – 2020. :

- mobilité multimodale
- enseignement supérieur, recherche et innovation
- transition écologique et énergétique
- numérique
- innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur
- volet territorial

Ces différents volets sont repris globalement pour la région Nouvelle Aquitaine.

3.3 – État des dispositifs concernant le territoire de la communauté de communes Creuse Grand Sud

La Communauté de communes Creuse Grand Sud a acté le 5 avril 2017, le dépôt d'un contrat de ruralité auprès de monsieur le Préfet de la Creuse.

Forte de son expertise en la matière, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud a donc engagé une réflexion en vue de confirmer les priorités définies précédemment dans le Contrat de Cohésion Territoriale et de réactualiser le cadre stratégique de leurs interventions pour la période 2017-2020.

Un comité de pilotage s'est constitué au sein de la Communauté de communes avec les porteurs de projet pour formaliser la candidature. Une première réunion a eu lieu le 2 Novembre 2016, en présence de l'ensemble des maires constituant l'EPCI.

Afin d'optimiser les chances de réussite des projets, il a été proposé de retenir les dossiers imminents. Tout ce travail a été élaboré pour permettre dans les années à venir d'accomplir des aménagements significatifs d'espaces et de services publics permettant au territoire de l'intercommunalité de mettre en œuvre une dynamique territoriale cohérente déployée à l'échelle communale, dans le cadre d'un projet de territoire vivant et partagé.

Le diagnostic présenté pour ce contrat de territoire montre les leviers et la stratégie que la communauté de communes a utilisé pour initier et conforter son projet de territoire.

Les réflexions sur le devenir du territoire et l'expérience d'échanges et d'écoute des acteurs et des habitants permettent d'envisager la déclinaison de projets suivant les 6 axes mentionnés au contrat de ruralité dans les années à venir.

C- Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux. Le tableau ci-dessous présente une analyse croisée entre la stratégie à ce jour de Creuse Grand Sud et les axes du contrat de ruralité.

STRATEGIE CREUSE GRAND SUD			AXES DU CONTRAT DE RURALITE
ENJEUX LOCAUX	OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
MAINTENIR LA POPULATION ET REDONNER UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE	Travailler sur l'offre de logements, de services, d'équipements :	analyser les besoins, la diversité de l'offre sur le territoire,	Accès aux services et aux soins
		lutter contre la vacance et la dégradation,	Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité
		optimiser l'offre publique et sociale de logements, travailler nos ressources locales pour créer de nouvelles activités.	Développement de l'attractivité
	Travailler sur l'emploi et la création d'activités	favoriser l'émergence d'activités nouvelles	Développement de l'attractivité
		accompagner le développement du télétravail,	
		accompagner d'activités de niche (métiers d'art autour du textile)	
	Communiquer / attirer / se distinguer	s'associer aux spécialistes de la GPEC du territoire pour offrir des conditions optimales d'installation et de développement aux entreprises	Développement de l'attractivité
		poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet	
		communiquer sur nos spécificités (tapisserie, dynamique associative, offre culturelle, innovation sociale)	
STRUCTURER ET AMENAGER LE TERRITOIRE	Se doter d'outils de planification et de gestion foncière	reconnaitre nos spécificités	Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité
		s'appuyer dessus sans calquer des solutions valables pour d'autres territoires.	
	Maintenir et renforcer les quatre pôles de centralité	élaborer un PLUi ;	Développement de l'attractivité
		développer une stratégie foncière agricole,	
	Développer des services, maintenir les services existants	mettre en cohérence le nouvel espace intercommunal, veiller à la qualité des équipements culturels et de loisirs	Développement de l'attractivité/ Accessibilité aux services et aux soins
		travailler la construction d'offre d'activités sur le territoire en lien avec ses besoins (prospectifs et actuels),	
		favoriser l'émergence de circuits de proximité notamment en agriculture,	
		soutenir et renforcer la filière arts textiles – art tissé,	
	Organiser la mobilité des personnes et des services	réaliser l'implantation de la ressourcerie à la Sagne	Accès aux services et aux soins
		réaliser la construction de la nouvelle déchetterie,	
Gérer et entretenir le patrimoine naturel et en particulier la ressource en eau :	organiser à l'échelle intercommunale le déplacement des personnes, des services et des produits, connecter l'offre intercommunale à l'existant (TER...)	Mobilités	
	envisager la suite du contrat territorial Vienne amont,		
	élaborer le contrat pour le bassin Creuse Amont, anticiper la compétence GEMAPI.		
GARANTIR LA MIXITE SOCIALE ET GENERATIONNELLE / CONFORTER LE « VIVRE ENSEMBLE »	Veiller à la pluralité du parc locatif, travailler à l'habitat intergénérationnel :	Cohésion sociale	
	accueillir des populations variées, en veillant à ce que l'offre de logements le permette, veiller à la mixité par quartier et sur l'ensemble du territoire intercommunal		
	Soutenir les initiatives créant du lien	poursuivre la politique de soutien aux associations,	Développement de l'attractivité

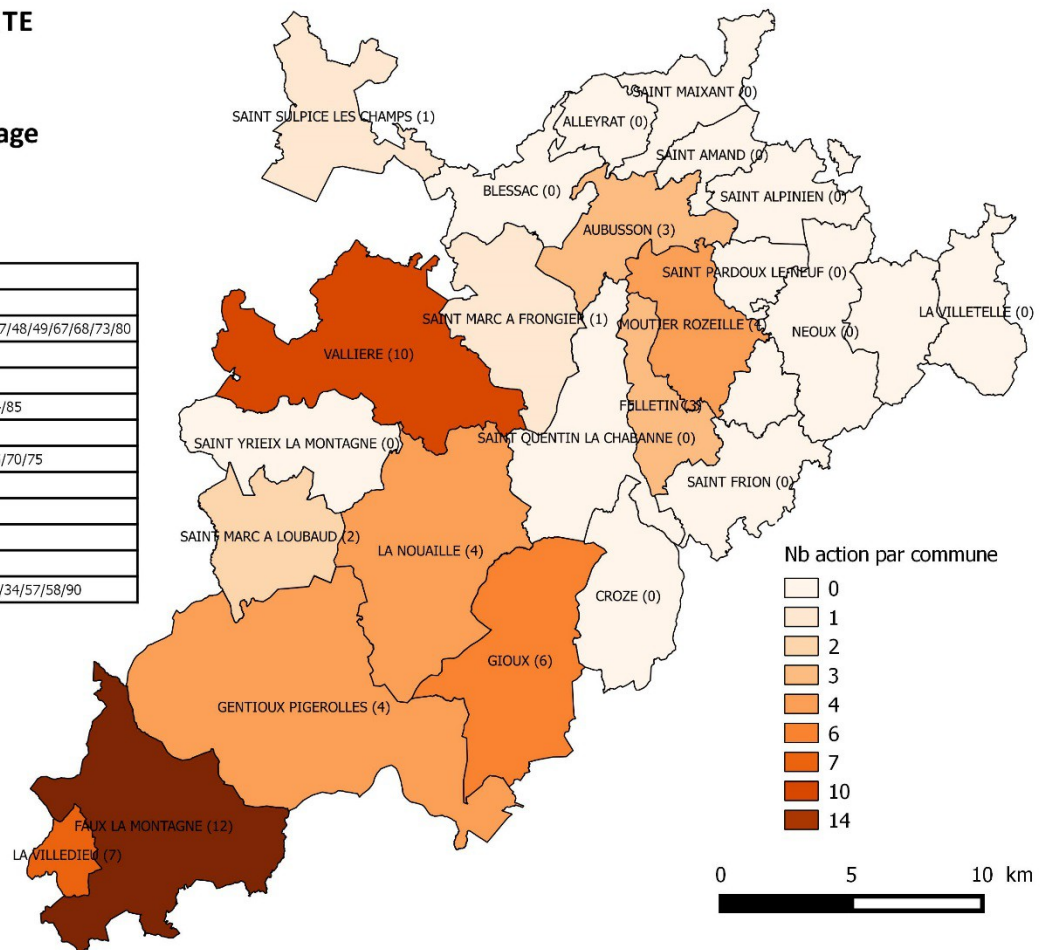
	social / intergénérationnel :	veiller à leur mise en réseau et à la diversité des publics touchés, renforcer au niveau intercommunal les actions sociales	Cohésion sociale
	Créer des espaces favorisant les rencontres :	aménager l'espace centre-bourg pour favoriser les espaces de rencontres, mettre en valeur le patrimoine et les paysages, renforcer les lieux sociaux.	Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité
			Cohésion sociale
SE SAISIR DES OPPORTUNITÉS TOURISTIQUES POUR ATTIRER DE NOUVELLES POPULATIONS ET PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL.	Développer et structurer une véritable stratégie touristique locale	veiller à la richesse de l'offre touristique combinant sorties culturelles et activités de pleine nature valoriser les atouts du territoire, notamment le patrimoine naturel, travailler l'offre d'hébergements touristiques.	Développement de l'attractivité

Afin d'atteindre ces objectifs, la Communauté de communes Creuse Grand Sud et les communes concernées souhaitent mener 90 actions concrètes et opérationnelles sur les 4 années à venir, **présentées ci-dessous selon les 6 thématiques spécifiques du contrat de ruralité**

Ces actions répondant à ces besoins ne pourront être mises en œuvre sans la construction d'un partenariat fort avec les acteurs tant publics que privés, la recherche de mutualisation ainsi que l'ouverture à de nouveaux modes de gouvernance.

**CONTRAT DE RURALITE
MARS 2017
CREUSE GRAND SUD
Actions maitrise ouvrage
communale**

Commune	No ACTIONS
AUBUSSON	45/46/78
FAUX LA MONTAGNE	4/5/19/20/21/47/48/49/67/68/73/80
FELLETIN	22/23/82
GENTIOUX PIGEROLLES	24/50/69/83
GIOUX	25/26/51/74/84/85
LA NOUAILLE	52/53/54/86
LA VILLEDIEU	27/28/29/30/55/70/75
MOUTIER ROZEILLE	6/62/87/88
SAINTE MARC A FRONGIER	71
SAINTE MARC A LOUBAUD	56/72
SAINTE Sulpice LES CHAMPS	89
VALLIERE	7/8/9/31/32/33/34/57/58/90



Maîtrise d'ouvrage	Nombre de fiches	Accès aux services et aux soins	Cohésion sociale	Développement de l'attractivité	Mobilités	Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité	Transition écologique
CREUSE GRAND SUD	21	3	2	7	2	5	2
AUBUSSON	3		1			2	
FAUX-LA-MONTAGNE	12	2	1	3		3	3
FELLETIN	3		1	2			
GENTIOUX	4		1	1		1	1
GIOUX	6		2	2		1	1
LA NOUILLE	4		1			3	
MOUTIER-ROZEILLE	4	1	2		1		
SAINT SULPICE LES CHAMPS	1		1				
LA VILLEDIEU	7			4		1	2
VALLIERE	10	3	1	4		2	0
EPIC OT	8			4	2	2	
SAINT MARC A FRONGIER	1						1
SAINT MARC A LOUBAUD	2					1	1
AUTRES	4		2	3			
15	91	9	15	30	5	21	11

THEME	Num	Action	Maître d'ouvrage potentiel	Périmètre	2017	2018	2019	2020
Accès aux services et aux soins	1	Rendre attractif le territoire pour les professionnels de santé, aider à leur installation, diffuser les offres d'installation, travailler en réseaux	CGS	CGS	x	x	x	x
	2	Mettre aux normes les bâtiments ERP de la CC	CGS	CGS	x	x	x	x
	3	Créer un pôle de gestion des déchets ménagers et assimilés	CGS	CGS				
	4	Améliorer l'accessibilité aux services : mise au norme et sécurité incendie école de Faux-la-Montagne	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE	x			
	5	Restructuration et extension de l'école de Faux-la-Montagne	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE		x	x	
	6	Améliorer l'accès aux services à Moutier Rozeille : Sécurisation de l'école	COMMUNE DE MOUTIER-ROZEILLE	MOUTIER-ROZEILLE	x			
	7	REHABILITATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE – 1 Réhabilitation d'un bâtiment en 3 logements	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE		x	x	
	8	REHABILITATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE – 2 Réhabilitation d'un logement en maison d'assistantes maternelles	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE		x		
	9	REHABILITATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE – 3 Création et pérennisation d'une salle de sport	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE		x		

THEME		Action	Maître d'ouvrage potentiel	Périmètre	2017	2018	2019	2020
Cohésion sociale	76	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication sur le territoire	CGS	CGS	x	x	x	x
	77	Etudier l'opportunité de la relocalisation du cinéma d'Aubusson	CGS	CGS		x		
	78	Réfection de l'éclairage du stade d'Aubusson	Commune d'Aubusson	AUBUSSON	x	x		
	79	Créer un logement intergénérationnel au centre-bourg de Faux-la-Montagne	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE	x			
	80	Rénover l'ancienne poste de Faux-la-Montagne pour maintenir des services et activités existantes (maison des jeux et des jeunes, SCIC ARBAN, crèche, 3 entrepreneurs)	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE	x			
	81	Investir pour développer le centre social « Constance social Club » de Faux-la-Montagne	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE	x	x		
	82	Extension du restaurant scolaire	Commune de Felletin	Felletin		x	x	
	83	EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE DE GENTIOUX-PIGEROLLES	Commune de Gentioux	GENTIOUX	x			
	84	Redynamiser le centre-bourg de Gioux: Restructuration de la salle polyvalente, cantine et salle d'activités et son hébergement	COMMUNE DE GIOUX	GIOUX	x	x		
	85	RENFORCEMENT D'ESPACE URBAIN DE CENTRALITE : AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE DE GIOUX	COMMUNE DE GIOUX	GIOUX			x	x
	86	Créer une structure d'hébergements pour enfants à la Nouaille	Commune de La Nouaille	La Nouaille		x	x	x
	87	Conserver le patrimoine archéologique de Moutier Rozeille : achat du site de l'ancienne église de Saint Hilaire	COMMUNE DE MOUTIER-ROZEILLE	MOUTIER-ROZEILLE	x			
	88	Extension de la salle polyvalente à vocation socioculturelle	COMMUNE DE MOUTIER-ROZEILLE	MOUTIER-ROZEILLE	x	x		
	89	Construction de maison d'accueil familial pour personnes âgées et personnes handicapées en perte d'autonomie	COMMUNE de SAINT SULPICE LES CHAMPS	SAINT SULPICE LES CHAMPS		x	x	x
	90	REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE A VALLIERE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE	x	x		

THEME		Action	Maître d'ouvrage potentiel	Périmètre	2017	2018	2019	2020
Développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc.)	10	Implanter la Ressourcerie à la Sagne	CGS	CGS	x			
	11	Travailler les potentiels d'activités pour dynamiser le tissu économique du territoire	CGS	CGS	x	x	x	x
	12	Faciliter l'accès au foncier agricole pour maintenir ou installer de nouveaux agriculteurs	CGS	CGS	x	x	x	
	13	Mise en œuvre du SDAN phase 2	CGS	CGS		x	x	
	14	Valorisation touristique des Lacs de Lavaud-Gelade et Faux la Montagne	CGS	CGS			x	
	15	Valoriser le site Sallandrouze pour l'implantation de nouveaux équipements (Cinéma, médiathèque, hôtel d'entreprise...) et services	CGS/ Etablissement Public Foncier	CGS		x		
	16	Participation à des salons touristiques	CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISERIE	CGS	x	x	x	
	17	Mettre en évidence les potentialités de "l'Univers Aubusson" pour faire émerger un gisement patrimonial ouvert à des projets de valorisation d'entreprises ou d'entrepreneurs	CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISERIE	CGS	x			
	18	Mise en place d'une offre de services autour de la teinturerie naturelle / végétale et de la restauration textile	CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISERIE	CGS		x	x	x
	19	ACQUERIR ET RENOVER UN BIEN VACANT POUR INSTALLER UNE ACTIVITE ECONOMIQUE - EX-CCAS EDF	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE	x	x		

Développement de l'attractivité	20	Aménager un tiers lieu, espace de coworking, dans l'ancienne mairie de Faux la Montagne et acquérir un bâtiment pour héberger des activités associatives ou de services	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE	x			
	21	Amélioration qualitative d'un hébergement collectif de type gîte d'étape	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE				
	22	Réhabilitation du site de la diamanterie	Commune de Felletin	Felletin		x	x	
	23	Aménagement du centre-ville de Felletin : Réaménagement de la place Courtaud	Commune de Felletin	Felletin	x			
	24	Valorisation du Pont de Senoueix, lieu emblématique de Gentioux-Pigerolles	Commune de Gentioux	GENTIOUX	x	x		
	25	Valorisation de la villa gallo-romaine de Maisonnières à Gioux	COMMUNE DE GIOUX	GIOUX	x	x	x	
	26	Offrir des opportunités d'installation : acquisition et réhabilitation d'un bien sur la commune de Gioux	COMMUNE DE GIOUX	GIOUX		x	x	
	27	Créer un espace de coworking à La Villedieu	Commune de la Villedieu	LA VILLEDIEU	selon les besoins			
	28	Créer un ECO-HAMEAU à La Villedieu sur le village de la ribiere	Commune de la Villedieu	LA VILLEDIEU	x	x		
	29	Réalisaer une station "Eco-Bivouac" référencée PNR Mille-vaches en Limousin, à La Villedieu	Commune de La Villedieu	LA VILLEDIEU	en attente de précision de la réflexion en cours du PNR			
	30	Plate-forme multi modale pour accueil temporaire convois routiers	Commune de La Villedieu	LA VILLEDIEU		x		
	31	MISE EN ACCESSIBILITE ET RENOVATION DES SANITAIRES DE L'AIRE NATURELLE DE VALLIERE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE			x	

Développement de l'attractivité	32	MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE BATI DE VALLIERE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE			x	
	33	CREATION D'UN RESTAURANT A VALLIERE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE	x	x		
	34	ATTRACTIVITE DU CENTRE BOURG : CREATION D'UNE SIGNALÉTIQUE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE		x	x	
	35	Créer et éditer un magazine bilingue de promotion du territoire	EPIC OT	CGS	x			
	36	Créer le nouveau site Internet de l'Office de tourisme (dont traduction en 2 langues étrangères)	EPIC OT	CGS	x			
	37	Créer une base de données prospection (dont achat de fichiers)	EPIC OT	CGS	x			
	38	Participer à 3 salons du tourisme nationaux et internationaux par an	EPIC OT	CGS	x	x	x	x
	39	Mise en œuvre de la stratégie de relocalisation de la consommation alimentaire	CGS	CGS	x	x	x	

THEME		Action	Maître d'ouvrage potentiel	Périmètre	2017	2018	2019	2020
Mobilités	61	Réflexion sur la mise en service de transports à la demande	CGS	CGS		x		
	61-a	Installer des bornes de recharge pour véhicules électrique sur le territoire Creuse Grand Sud	CGS			x	x	x
	62	Améliorer l'accessibilité : travaux de voirie dans les villages de Moutier Rozeille	COMMUNE DE MOUTIER-ROZEILLE	MOUTIER-ROZEILLE	x			
	63	Créer une carte touristique de la destination	EPIC OT	CGS	x	x		
	64	Créer 20 sentiers de randonnées (signalétique & balisage)	EPIC OT	CGS	x	x	x	x

THEME		Action	Maître d'ouvrage potentiel	Péri-mètre	2017	2018	2019	2020
Redyna- misation des bourgs- centres, renforce- ment des cen- tralités et sou- tien au com- merce de proxi- mité	40	Créer un parcours du patrimoine à Aubusson (dont panneaux d'interprétation)	CC Creuse Grand Sud, Commune d'Aubusson, EPIC Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin	Aubusson	x	x		
	41	Créer un parcours du patrimoine à Felletin (dont panneaux d'interprétation)	CC Creuse Grand Sud, Commune de Felletin, EPIC Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin	Felletin	x	x		
	42	Elaborer un PLUi	CGS	CGS		x	x	x
	43	Elaborer et mettre en œuvre un PLH	CGS	CGS		x	x	x
	44	Définir un maillage de l'offre marchande et de services de proximité	CGS	CGS		x		
	45	Accompagner la requalification du hall polyvalent d'Aubusson	Commune d'Aubusson	AUBUSSON				
	46	Vidéoprotection de la rue principale d'Aubusson	Commune d'Aubusson	AUBUSSON		x		
	47	Mettre en valeur le bourg et espaces urbains de Faux-la-Montagne : réaménagement de la place autour de l'église	COMMUNE DE FAUX-LA-MON-TAGNE	FAUX-LA-MON-TAGNE		x	x	x
	48	Clairière de bourg	COMMUNE DE FAUX-LA-MON-TAGNE	FAUX-LA-MON-TAGNE				
	49	Création et aménagement de nouveaux espaces publics conviviaux	COMMUNE DE FAUX-LA-MON-TAGNE	FAUX-LA-MON-TAGNE				
	50	Mettre aux normes et rendre accessible le bar de Gentioux-Pige-rolles	Commune de Gentioux	GENTIOUX	x			
	51	Construction d'un habitat intergénérationnel en cœur de bourg	COMMUNE DE GIOUX	GIOUX	x			
52	RENFORCER LES LIEUX DE CENTRALITE DU BOURG DE LA NOUAILLE : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE- Sous-Action : Construction d'une halle communale en bois	Commune de la Nouaille	La Nouaille	x				

THEME		Action	Maître d'ouvrage potentiel	Périmètre	2017	2018	2019	2020
Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité	53	RENFORCER LES LIEUX DE CENTRALITE DU BOURG DE LA NOUAILLE : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE Sous-Action : AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE	Commune de la Nouaille	La Nouaille		x		
	54	Redynamiser le centre-bourg de la Nouaille : Améliorer l'éclairage public	Commune de la Nouaille	La Nouaille		x		
	55	Mise en valeur des bourgs et espaces urbains de La Villedieu : réaménagement de la place de la mairie et création d'un espace de stationnement	Commune de La Villedieu	LA VILLEDIEU		x	x	x
	56	Dynamiser le centre-bourg de Saint Marc à Loubaud : Extension de la salle polyvalente	COMMUNE DE SAINT MARC A LOUBAUD	SAINT MARC A LOUBAUD		x		
	57	AMENAGEMENT DU BOURG : ROUTE DE BANIZE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE		x	x	
	58	AMENAGEMENT DU BOURG : ENFOUISSEMENT DE RESEAU – QUARTIER DE SAINT SEVERIN DE VALLIERE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE		x		
	59	ATTRACTIVITE DU CENTRE BOURG : CREATION D'UNE SIGNALETIQUE	EPIC OT	CGS	x			
	60	Mettre en place d'un point d'information touristique saisonnier à proximité de la Cité de la tapisserie	EPIC OT	CGS	x			

THEME		Action	Maître d'ouvrage potentiel	Périmètre	2017	2018	2019	2020
Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité	40	Créer un parcours du patrimoine à Aubusson (dont panneaux d'interprétation)	CC Creuse Grand Sud, Commune d'Aubusson, EPIC Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin	Aubusson	x	x		
	41	Créer un parcours du patrimoine à Felletin (dont panneaux d'interprétation)	CC Creuse Grand Sud, Commune de Felletin, EPIC Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin	Felletin	x	x		
	42	Elaborer un PLUi	CGS	CGS		x	x	x
	43	Elaborer et mettre en œuvre un PLH	CGS	CGS		x	x	x
	44	Définir un maillage de l'offre marchande et de services de proximité	CGS	CGS		x		
	45	Accompagner la requalification du hall polyvalent d'Aubusson	Commune d'Aubusson	AUBUSSON				
	46	Vidéoprotection de la rue principale d'Aubusson	Commune d'Aubusson	AUBUSSON		x		
	47	Mettre en valeur le bourg et espaces urbains de Faux-la-Montagne : réaménagement de la place autour de l'église	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE		x	x	x
	48	Clairière de bourg	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE				
	49	Création et aménagement de nouveaux espaces publics conviviaux	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE				
	50	Mettre aux normes et rendre accessible le bar de Gentioux-Pigerolles	Commune de Gentioux	GENTIOUX	x			
	51	Construction d'un habitat intergénérationnel en cœur de bourg	COMMUNE DE GIOUX	GIOUX	x			
	52	RENFORCER LES LIEUX DE CENTRALITE DU BOURG DE LA NOUAILLE : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE Sous-Action : Construction d'une halle communale en bois	Commune de la Nouaille	La Nouaille	x			
53	RENFORCER LES LIEUX DE CENTRALITE DU BOURG DE LA NOUAILLE : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE Sous-Action : AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE	Commune de la Nouaille	La Nouaille		x			

54	Redynamiser le centre-bourg de la Nouaille :Améliorer l'éclairage public	Commune de la Nouaille	La Nouaille		x		
55	Mise en valeur des bourgs et espaces urbains de La Villedieu : réaménagement de la place de la mairie et création d'un espace de stationnement	Commune de La Villedieu	LA VILLE-DIEU		x	x	x
56	Dynamiser le centre-bourg de Saint Marc à Loubaud : Extension de la salle polyvalente	COMMUNE DE SAINT MARC A LOUBAUD	SAINTE MARC A LOUBAUD		x		
57	AMENAGEMENT DU BOURG : ROUTE DE BANIZE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE		x	x	
58	AMENAGEMENT DU BOURG : ENFOUISSEMENT DE RESEAU – QUARTIER DE SAINT SEVERIN DE VALLIERE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE		x		
59	ATTRACTIVITE DU CENTRE BOURG : CREATION D'UNE SIGNALETIQUE	EPIC OT	CGS	x			
60	Mettre en place d'un point d'information touristique saisonnier à proximité de la Cité de la tapisserie	EPIC OT	CGS	x			

THEME		Action	Maître d'ouvrage potentiel	Péri-mètre	2017	2018	2019	2020
Transi- tion éco- logique	65	Aider au développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire - Parc éolien citoyen	CGS	CGS	x	x	x	x
	66	Dispositif expérimental d'aide des projets d'assainissement privés regroupés	CGS	CGS		x	x	x
	67	Installer une toiture « écologique » sur deux logements sociaux à Faux-la-Montagne	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE	x			
	68	Valorisation des arbres remarquables de la forêt de la Feuillade à Faux-la-Montagne	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE				
	69	REDIMENSIONNER LE RESEAU DE CHALEUR DE GENTIOUX PIGEROLLES	Commune de Gentioux	GENTIOUX	x	x		
	70	Réaliser l'assainissement semi-collectif sur village de la Ribière	Commune de La Villedieu	LA VILLEDIEU		x		
	71	PARTICIPER A UNE POLITIQUE D'ECONOMIE D'ENERGIE : MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A SAINT MARC A FRONGIER	COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER	SAINT MARC A FRONGIER	x			
	72	PARTICIPER A UNE POLITIQUE D'ECONOMIE D'ENERGIE : MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A SAINT MARC A LOUBAUD	COMMUNE DE SAINT MARC A LOUBAUD	SAINT MARC A LOUBAUD	x			
	73	PARTICIPER A UNE POLITIQUE D'ECONOMIE D'ENERGIE : amélioration de l'éclairage public	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE	x			
	74	PARTICIPER A UNE POLITIQUE D'ECONOMIE D'ENERGIE : MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A GIOUX	COMMUNE DE GIOUX	GIOUX				
75	Redynamiser le centre-bourg de La Villedieu : modernisation des installations d'éclairage public	Commune de La Villedieu	LA VILLEDIEU	x				

C- Modalités de pilotage et partenaires du contrat

1. - La gouvernance

1.1 - la mise en place d'un comité de pilotage

Le **comité de pilotage**, au sein de la préfecture et de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires

- Composition : élus et représentants des signataires
 - Monsieur le Préfet de la Creuse,
 - Madame la Sous-préfète d'Aubusson, Référente Ruralité, et les services de la DDT,
 - Monsieur le Président de la Communauté de communes Creuse Grand Sud,
 - Mesdames et Messieurs les Maires des projets concernés, en cas de besoin,
 - Monsieur le Président du Conseil Régional, ou son représentant,
 - Madame la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant,
 - Monsieur le Président du PNR de Millevaches en Limousin ou son représentant
 - Un représentant du conseil de développement de Creuse Grand Sud.

Celui-ci est co-présidé par de Madame la Référente départementale à la Ruralité et le Président de la Communauté de communes Creuse Grand Sud. Ces derniers, peuvent décider d'y associer, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat de Ruralité (ex : consulaires, acteurs du design de services, universitaires...).

Le rôle du comité de pilotage est d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du contrat de ruralité (prise en compte de projets en cohérence avec le cadre national et la stratégie locale du contrat, respect des délais, optimisation et consommation des crédits alloués...).

Le rythme des réunions sera a minima d'une réunion par trimestre.

La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de pilotage/financements, concernant les autres dispositifs de contractualisation seront organisées par la Communauté de communes Creuse Grand Sud (DETR, Contrat de Cohésion Territoriale, fonds UE notamment LEADER, TEPCV, Agenda 21, PCAET...) à l'occasion des Comités de Pilotage Contrat de Ruralité et dans le cadre des réunions de Vice-présidents.

Le comité de pilotage élargi composé de l'ensemble des signataires des contrats de ruralité, des services de l'État et des acteurs du territoire conviés en tant que personnes es qualité se réunira une fois par an. Ce comité de pilotage départemental sera présidé par Madame la Référente Ruralité.

Dans un souci d'animer le dialogue démocratique et d'associer plus régulièrement les citoyens au processus décisionnel, des dispositifs de participation citoyenne via le conseil de développement, vont peu à peu être mis en œuvre au sein de la collectivité en 2017. En élargissant le débat, la Communauté de communes Creuse Grand Sud entend consolider la légitimité des décisions prises et contribuer dans le même temps au renforcement du lien entre les citoyens et leurs représentants.

1.2. - Le suivi technique du contrat de ruralité

Un suivi technique sera assuré par les agents de l'EPCI, en lien avec les services de la sous-préfecture. Un agent dédié spécifiquement à l'animation ingénierique de ce contrat pourra apporter son aide aux communes ne disposant pas de telles compétences pour mettre en œuvre leurs projets.

Un groupe d'élus communautaires sera proposé pour suivre l'opérationnalité (stratégie et projets) du contrat de ruralité. Ce groupe pourra être élargi en comité technique, avec la participation des agents de l'EPCI, des communes concernées, des services de l'Etat et tous les partenaires techniques engagés dans la démarche (PNR, Cité de la Tapisserie, ADEME..).

Ce comité technique rendra compte de son travail au comité de pilotage mis en place par le contrat de ruralité.

Le conseil de développement pourra être mis à contribution pour notamment apporter un avis sur le bilan annuel prévu sur ce contrat et lors de la révision à mi-parcours pour réfléchir sur de nouvelles orientations.

1.3 - Le futur conseil de développement

Pour aller plus loin dans sa démarche, Creuse Grand Sud souhaite créer un conseil de développement dès l'année 2017.

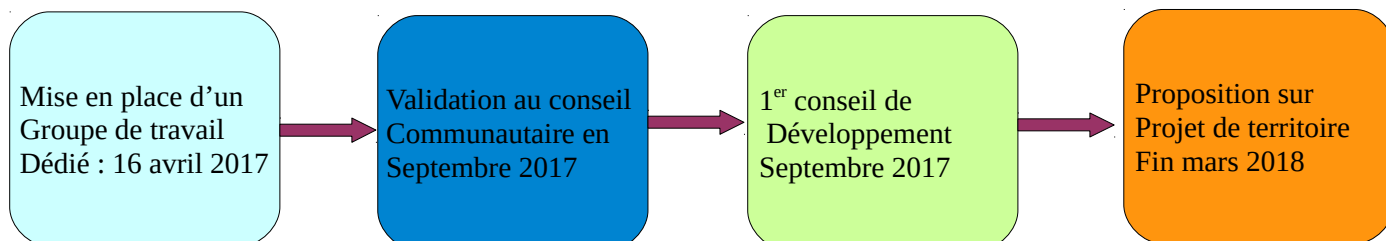
Bien que cette instance de démocratie participative bénéficiant d'un cadre légal et d'un réseau au niveau national (CNDE), ne soit pas obligatoire pour l'EPCI constitué de moins de 20 000 habitants, ce conseil permettrait de disposer d'un outil démocratique d'aide à la décision sur les compétences de EPCI et sur le futur projet de territoire (force de proposition en mode prospectif).

Cette création passe par un premier temps par la mise en place d'un groupe de travail d'une douzaine de personnes proposant les modalités d'organisation du conseil de développement, soit le cadre d'intervention de ce conseil et son fonctionnement. Ce groupe pourrait être mixte, composé de 12 personnes, des élus communautaires volontaires et des représentants de la société civile.

Ses missions seraient de :

- Le fonctionnement de l'instance : statuts (association ou pas), organisation, moyens, commissions/réunions annuelles avec les élus, lien avec le conseil communautaire, association ou pas...
- Proposer un règlement intérieur : condition d'admission dont modalités de désignation des membres, collègues/familles, renouvellement, présence...
- Débuter les réflexions sur les premières commissions = calendrier, thématique...
- Proposer un budget alloué à la mission : animation...

Les propositions du groupe de travail seront soumises aux élus communautaires afin d'acter la création du conseil de développement et son fonctionnement. La mise en place est prévue pour septembre 2017 avec des premières propositions sur le projet de territoire pour mars 2018.



Étapes de mise en place d'un conseil de développement Creuse Grand Sud – mars 2017

Dès sa mise en place, ce conseil de développement pourra désigner un membre pour participer au comité de pilotage en tant que partenaire.

1.4 - Une sollicitation possible de la population a travers la page « Démocratie participative »

Un premier dispositif a vu le jour en février 2017 avec la création d'un onglet « Démocratie Participative » sur le site internet de la Communauté de communes :

<http://creuse-grand-sud.fr/democratie-participative>

Les habitants sont invités à laisser un commentaire, une réflexion, une idée avec le formulaire « J'ai une idée ! » mais aussi répondre aux questionnaires mis en ligne.

Le premier questionnaire ouvert du 03/02 au 27/02 dernier, avait pour vocation d'ouvrir la réflexion sur la révision des statuts. Cet outil a permis de recueillir un maximum d'impressions afin d'alimenter le débat en cours des élus au sein de la commission dédiée. Les réponses détaillées aux questions et remarques seront publiées dans le prochain magazine intercommunal « En Commun », le site internet et un partage sur les réseaux sociaux.

Un second questionnaire sera proposé début avril à partir des réponses, des idées et des commentaires recueillis. Son objectif est de fidéliser et investir en amont les habitant(e)s, leur apporter les premiers éléments de réponses aux questions soulevées dans les remarques et interpellations qu'ils ont été amenés à formuler lors du premier questionnaire, et de manière plus globale, interroger le « faire ensemble ».

Cette démarche d'ouverture a été engagée dès 2015. En effet, l'EPCI avait déjà interrogé la population sur les orientations en matière de Petite Enfance, d'ateliers informatiques et de stratégie sur le foncier agricole. Ci-dessous les liens aux précédents questionnaires :

- [2016-10-11 – Questionnaire Diagnostic Enfance Jeunesse](#)
- [2016-02-22 – Sondage : Ateliers Informatiques](#)
- [2015-09-07 – Diagnostic foncier agricole](#)

Ce dispositif pourra être sollicité pour valoriser les actions du contrat de ruralité et interroger la population sur les révisions annuelles.

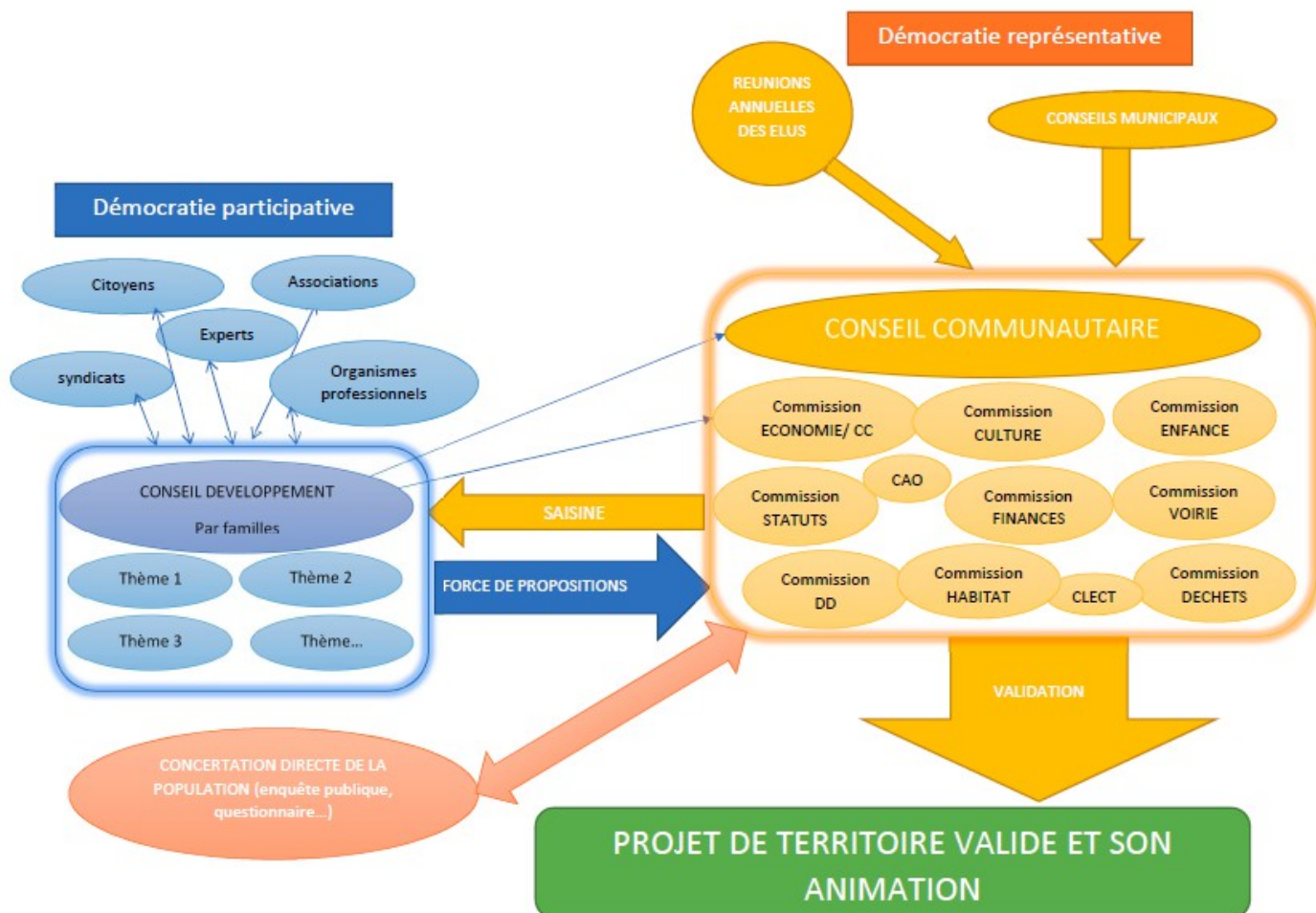


Schéma de gouvernance Creuse Grand Sud – mars 2017

D - Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

E- La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à sa date de signature

Il porte sur la période 2017 – 2020 (4 années budgétaires).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

F- Modalité du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification du périmètre de la Communauté de Creuse Grand Sud ou de modifications de compétences de cette dernière, le contrat sera modifié en conséquence.

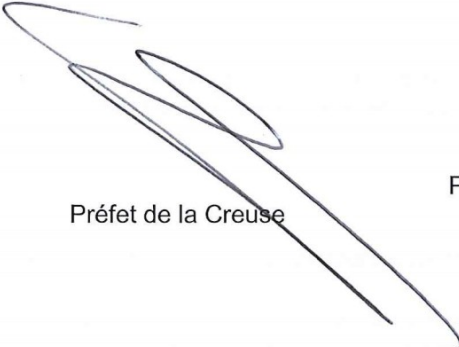
SIGNATURE

Protocole établi le 10 avril 2017 à Guéret

Signataires

Monsieur Philippe CHOPIN,

Monsieur Jean-Luc LEGER



Préfet de la Creuse



Président de la Communauté de communes
Creuse Grand Sud